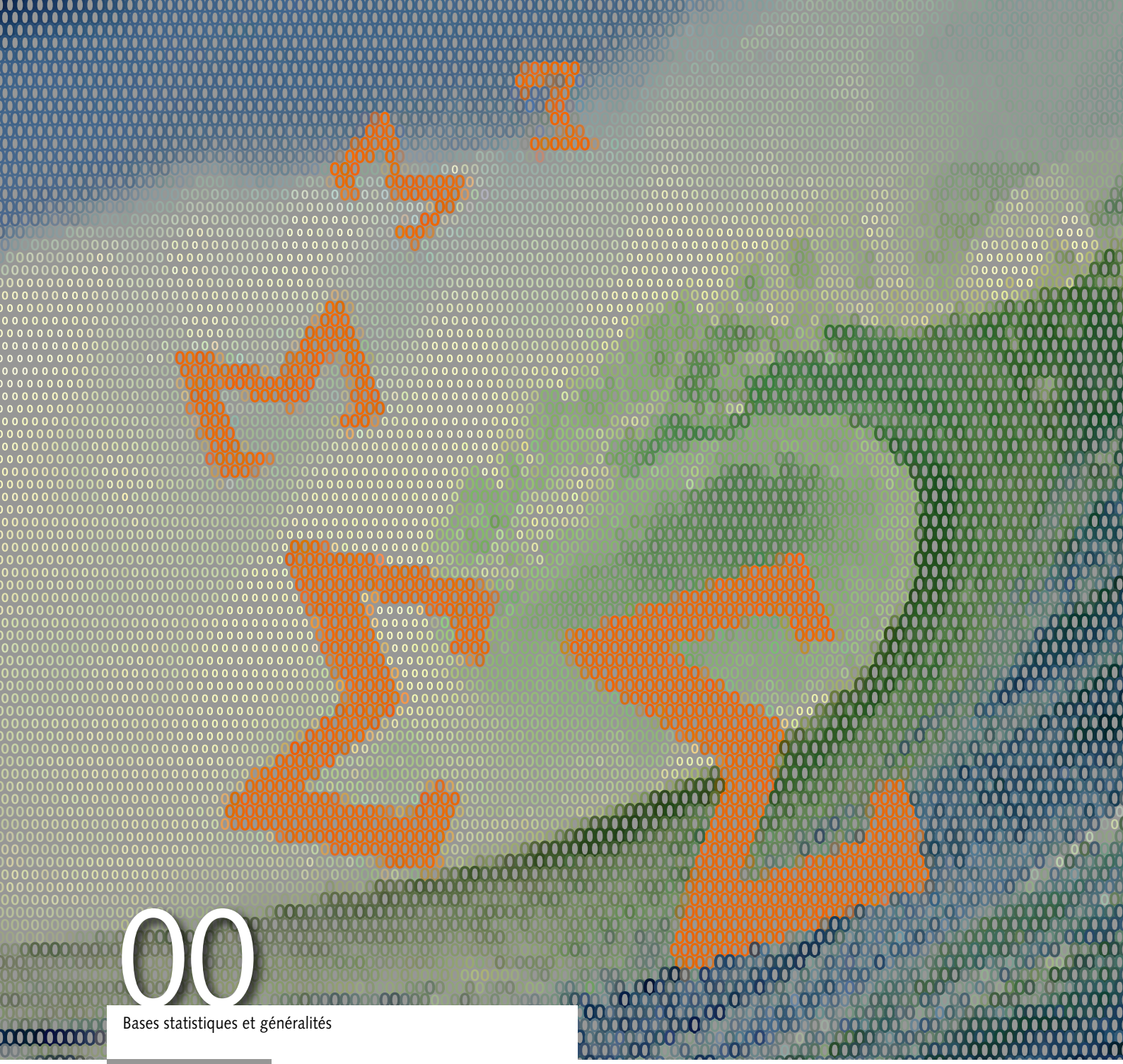

00

Bases statistiques et généralités

338-0075-05

Rapport méthodologique du système d'indicateurs d'intégration de la population issue de la migration

Concepts, méthodes, processus de sélection et sources de données

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la statistique OFS

Neuchâtel, 2014

La série «Statistique de la Suisse»
publiée par l'Office fédéral de la statistique (OFS)
couvre les domaines suivants:

0 Bases statistiques et généralités

1 Population

2 Espace et environnement

3 Travail et rémunération

4 Economie nationale

5 Prix

6 Industrie et services

7 Agriculture et sylviculture

8 Energie

9 Construction et logement

10 Tourisme

11 Mobilité et transports

12 Monnaie, banques, assurances

13 Protection sociale

14 Santé

15 Education et science

16 Culture, médias, société de l'information, sport

17 Politique

18 Administration et finances publiques

19 Criminalité et droit pénal

20 Situation économique et sociale de la population

21 Développement durable et disparités régionales et internationales

Rapport méthodologique du système d'indicateurs d'intégration de la population issue de la migration

Concepts, méthodes, processus de sélection et sources de données

Auteur Ewa Kristensen

Editeur Office fédéral de la statistique (OFS)

Office fédéral de la statistique (OFS)
Neuchâtel, 2014

Editeur: Office fédéral de la statistique (OFS)
Complément d'information: Centre d'information, Section Démographie et migration, OFS, tél. 058 463 67 11, e-mail: info.dem@bfs.admin.ch
Auteur: Ewa Kristensen
Réalisation: Section Démographie et migration, OFS
Diffusion: Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel
Tél. 058 463 60 60 / fax 058 463 60 61 / e-mail: order@bfs.admin.ch
Numéro de commande: 338-0075-05
Prix: Gratuit
Série: Statistique de la Suisse
Domaine: 0 Bases statistiques et généralités
Langue du texte original: Français
Page de couverture: OFS; concept: Netthoevel & Gaberthüel, Bienne; photo: © NorthShoreSurfPhotos – Fotolia.com
Graphisme/Layout: Section DIAM, Prepress/Print
Copyright: OFS, Neuchâtel 2014
La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales,
si la source est mentionnée
ISBN: 978-3-303-00520-0

Table des matières

Introduction 5

1 Mandat de l'OFS, notions et principes 6

1.1 Mandat du Conseil fédéral et postulat Engler 6

1.2 La notion d'intégration 6

1.3 La notion d'indicateur 7

1.4 La notion de monitoring 7

2 Système d'indicateurs, choix d'un monitoring 8

2.1 Divers modèles 8

2.2 Le monitoring d'intégration de l'OFS 8

2.3 Statut migratoire et autres typologies de la population 9

3 Processus de sélection des domaines et des indicateurs 11

3.1 Choix des domaines 11

3.2 Choix des indicateurs 12

4 Le set d'indicateurs de mesure d'intégration 14

4.1 Pertinence des domaines et des indicateurs 14

4.2 Définition et mode de calcul des indicateurs 26

4.3 Ventilation par variables socio-démographiques 40

5 Sources de données statistiques 41

5.1 Enquêtes par échantillonages 41

5.2 Enquêtes exhaustives et registres 43

5.3 Autres sources non statistiques 45

5.4 Sources statistiques et indicateurs 45

5.5 Indicateurs selon le domaine et la source statistique 49

5.6 Indicateurs selon la typologie de la population 51

6 Analyses du système d'indicateurs d'intégration 55

6.1 Dimensions d'analyse du système 55

6.2 Analyse par domaines 56

6.3 Analyse transversale 57

6.4 Analyse par comparaison de groupes de population 57

7 Conclusion 58

8 Bibliographie 59

Introduction

Après une étude pilote en 2010, les premiers indicateurs d'intégration officiels de la population issue de la migration ont été diffusés sur le site de l'Office fédéral de la statistique le 10 décembre 2012. Dans ce rapport, les étapes préliminaires à cette diffusion sont présentées: le mandat reçu par l'OFS, la définition de plusieurs notions clés (tels que le monitoring et la typologie de la population selon le statut migratoire) et les processus de sélection de 11 domaines de la vie en société et des indicateurs proprement dits. La pertinence de ces derniers ainsi que leur mode de calcul sont rassemblés, tout comme une description des 16 sources de données statistiques nécessaires à leur construction. Il est également décrit quelle source et quelle typologie de la population sont rattachées à chaque indicateur. Enfin, le dernier chapitre propose différentes analyses du système de monitoring d'intégration.

La définition de l'intégration pour le système de l'OFS, le set d'indicateurs, la typologie sur le statut migratoire et le système dimensionnel d'analyse des indicateurs d'intégration ont été lus et acceptés par 12 offices fédéraux, la Commission fédérale pour les questions de migration (CFM), la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) et la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC).

1 Mandat de l'OFS, notions et principes

1.1 Mandat du Conseil fédéral et postulat Engler

Le 22 août 2007, le Conseil fédéral adoptait le *Rapport sur les mesures d'intégration 2007*. Celui-ci proposait un catalogue de 46 mesures, à développer par quinze services fédéraux, visant à promouvoir l'intégration des étrangers. Pour l'OFS, un des mandats était de: «*mettre au point un instrument d'observation de l'intégration, qui permette de livrer régulièrement des données systématiques et actuelles sur les structures et les processus d'intégration*»[1], ceci avec l'aide d'un système de monitoring d'indicateurs d'intégration de la population issue de la migration.

En décembre 2013, le conseiller aux Etats Stefan Engler déposait le postulat 13.4127 «*Mesurer l'efficacité des mesures prises pour intégrer les immigrés*». Ce postulat demandait au Conseil fédéral de développer un outil qui mesure régulièrement la réalité au quotidien de l'intégration afin de permettre une politique «*qui s'articulerait autour des besoins et des possibilités réels*», notamment en mesurant chaque année le degré général d'intégration des immigrés et en dévoilant la perception des efforts politiques dans les différents groupes de population. Le 26.02.2014, le Conseil fédéral a proposé d'accepter ce postulat: le Conseil des Etats l'a adopté le 19 mars 2014 et transmis au Conseil fédéral. Le système d'indicateurs d'intégration de l'OFS constitue un composant essentiel de cet outil demandé par le postulat.

[1] Rapport 2010 sur la mise en œuvre des mesures d'intégration, établi par le Groupe de travail interdépartemental pour les problèmes de migration (GIM) à l'intention du Conseil fédéral (décembre 2010), Bern-Wabern, 22 décembre 2010, p. 44.

1.2 La notion d'intégration

Il existe diverses définitions et interprétations du concept d'intégration. Voici les différents aspects de l'intégration à prendre en compte dans un monitoring selon le Prof. Dr. Friedrich Heckmann du *Europäisches Forum für Migrationsstudien (efms)* de l'Université de Bamberg en Allemagne:

– **l'intégration sociale (Sozialintegration):** il s'agit des dimensions structurelles, culturelles, sociales et identitaires de l'intégration. L'intégration sociale repose en premier lieu sur un effort délibéré de coopération entre individus et groupes, il s'agit par conséquent d'un processus actif. En général, la statistique publique mesure l'intégration sur cet aspect. Le concept est en effet clair et facilement opérationnel avec les données statistiques: on observe la différence des résultats statistique entre nationaux et immigrés. Toutefois, cet aspect ne saurait à lui seul résumer la complexité du processus d'intégration.
– **l'intégration systémique (Systemintegration):** l'intégration systémique, en contrepartie, fonctionne de manière relativement indépendante par rapport aux motivations et buts des acteurs, allant parfois même à l'encontre de ceux-ci. Elle se réalise en fonction des règles et logiques institutionnelles. Il s'agit du fruit de mécanismes de coordination entre les différents éléments d'un même système: les institutions, les organisations, l'Etat, les communes, le système juridique, les acteurs corporatifs, les marchés, etc. Sous ce terme on comprend la nécessité de se conformer aux règles et logiques institutionnelles. Les problèmes visibles dans l'intégration systémique sont la xénophobie, l'attribution de problèmes sociaux à certaines ethnies, les tendances des migrants à se cloîtrer dans leur domicile, les conflits interethniques et interreligieux, les discours hostiles vis-à-vis des étrangers, les appels à la haine, les mouvements nativistes de la part de la population d'accueil, l'augmentation de la violence, la criminalité et les comportements antisociaux.

– **l'intégration en tant que processus réciproque (Integration als wechselseitiger Prozess):** outre l'engagement du migrant, l'ouverture de la majorité de la société à ce qui est nouveau est une condition centrale à une intégration réussie, sans discrimination et en utilisant le potentiel apporté par les migrants. A ce sujet, l'Organisation internationale des migrations indiquait que l'intégration «*engage aussi bien les migrants que la société d'accueil*»[2]. L'attitude et les efforts des deux parties ont une conséquence sur son bon déroulement. L'intégration est un processus qui se déroule dans le long terme et correspond à deux systèmes parallèles apprenants. Ce processus implique les institutions de socialisation telles que la famille, l'école et le marché du travail. Si la différence et la diversité ne sont pas tolérées, les processus d'intégration peuvent conduire non pas à la construction et l'équilibre identitaire, mais à des discrimination(s), exclusion(s) ou stigmatisation(s)[3].
– **la structure sociale (Sozialstruktur):** le profil des migrants amène des changements dans la structure sociale du pays d'accueil, notamment s'il y a une politique de l'immigration calquée sur des préférences des caractéristiques sociales, fonctionnelles, culturelles ou ethniques des migrants. La question est à quel point le statut migratoire est une variable explicative de l'inégalité sociale.[4]

L'OFS s'appuie sur ces aspects théoriques, ainsi que sur la définition de l'intégration dans la loi comme référents pour l'opérationnalisation et la préparation des indicateurs. La législation suisse stipule que l'intégration doit permettre aux étrangers dont le séjour est légal et durable de participer à la vie économique, sociale et culturelle du pays. Elle vise à établir l'égalité des chances entre Suisses et étrangers dans la société suisse (art. 2 al. 1 OIE[5] et art. 4 et 53 LEtr[6]).

1.3 La notion d'indicateur

«Un indicateur est une statistique ou une mesure qui facilite l'interprétation et l'évaluation de l'état d'un élément du monde ou de la société par rapport à une norme, un état de référence ou à un but.»[7]

L'indicateur statistique doit remplir, entre autres, ces critères:

– Mesure statistique d'un phénomène social en comparant les valeurs statistiques affichées par différents groupes de population;
– Chiffre qui compacte une information de manière claire et compréhensible (modélisation de la réalité par un système de mesure);
– Comparabilité dans le temps;
– Transparence, communicabilité et compréhensibilité;
– Pertinence.

1.4 La notion de monitoring

Ce mot anglais fait référence à la surveillance et à la vérification. Il s'agit d'un instrument qui permet l'observation systématique, dans le long terme et à intervalles réguliers, du développement d'un processus en prenant en compte l'aspect pluridimensionnel de celui-ci.

Un monitoring peut constituer une sorte de tableau de bord qui permet de suivre l'évolution d'un processus à l'aide d'un nombre délimité d'indicateurs. Pour la mesure de l'intégration, le but du monitoring est de présenter un état, à un moment donné, dans le processus de longue haleine qu'est l'intégration. En répétant cette observation à intervalles réguliers dans le temps, l'évolution temporelle peut être analysée et décrite.

[2] Les mesures d'intégration, www.iom.int, page consulté le 17.04.2009

[3] Bulletin PNR51, édition n° 7, 2009

[4] Heckmann & Friedrich, 2007, pp 3–5

[5] RS 142.205 Ordonnance sur l'intégration des étrangers (OIE) du 24 octobre 2007

[6] RS 142.20 Loi fédérale sur les étrangers (LEtr) du 16 décembre 2005

[7] EPA, 1972, traduction libre trouvée sur le site du tableau de bord sur l'état de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Canada http://www.tableaudebord.org/indicateur.htm#top, consulté le 18.12.13

2 Système d'indicateurs, choix d'un monitoring

2.1 Divers modèles

Les approches de modèles de mesures sont nombreuses et variées tant dans la théorie que dans la pratique. Elles sont tributaires du besoin d'information de l'organisme qui met en place le système d'indicateurs.

T 1 Set d'indicateurs selon leur utilité

Indicator	Use
Context	– *Mapping*[1] – Priority setting – Policy design
Input	– Policy measures – Resourcing (financial) – Actions
Performance	– Efficiency – Effectiveness
Output and Outcomes	– Products – *Impact*[1] – *Sustainability*[1]

[1] Champ de l'OFS

Source: J. Niessen. 2009 – Integration indicators, monitors and benchmarks, p. 3

© OFS, Neuchâtel 2014

Dans le tableau de Jan Niessen (2009), les monitorings d'indicateurs sont présentés selon leur utilité:

– contexte *(context)*: le monitoring dépeint la situation contextuelle de l'intégration, définit les priorités et dessine le profil des mesures politiques (inventaire des besoins en terme d'intégration; portrait socio-économique; etc.);
– entrées *(input)*: le monitoring fait l'inventaire des mesures politiques, des actions existantes, et des ressources financières (par exemple: cours de langue, action auprès des femmes migrantes, etc.);
– performance: ce type d'indicateur fait le tour de l'efficacité et de l'efficience des différents inputs (par exemple: mesure de la fréquentation des cours de langue);
– résultats et conséquences *(ouptut and outcomes)*: impacts des inputs dans la société.

L'OFS va produire deux types d'indicateurs selon cette typologie du monitoring et leur utilité: d'une part *des indicateurs sur le degré d'intégration* avec une description de la réalité telle qu'elle se présente dans la société, dans le marché du travail, les conditions de vie des groupes cibles, etc. (context) et, d'autre part, *indirectement*, des fruits des mesures politiques ou autres actions ciblées sur l'intégration (output and outcomes). On parle d'une mesure indirecte car l'OFS n'a pas pour tâche d'attribuer une évolution à telle(s) ou telle(s) mesure(s) politique(s) ou autre, mais il se peut que l'office enregistre une modification dans les résultats de ces indicateurs suite à une modification dans les structures politico-juridiques ou les actions dans le pays. Toutefois, outre les mesures politiques, des changements dans la composition des populations de migrants selon leur motif d'immigration en Suisse ou leur bagage en arrivant dans le pays (par exemple dans leur niveau de formation achevée et leurs compétences) peuvent également expliquer de potentielles différences, il n'y a pas nécessairement un lien de cause à effet.

2.2 Le monitoring d'intégration de l'OFS

Avec la construction d'un monitoring de mesure du processus d'intégration, le but est de mettre à disposition une base statistique indépendante pour la définition de politiques par les autorités compétentes, le débat démocratique, la recherche et les actions dans le domaine de l'intégration au niveau national (voir le système d'indicateurs d'intégration par dimension dans le chapitre 6.1).

2.3 Statut migratoire et autres typologies de la population

La seule acquisition de la nationalité suisse n'entraîne pas l'égalité des chances. B. Krekels et M. Poulain relèvent que «*depuis la fin de la deuxième Guerre Mondiale, la présence des populations immigrées en Europe s'est accrue et diversifiée de telle sorte que le critère de nationalité seul ne permet plus d'analyser pleinement le phénomène de l'immigration (…), le critère juridique de la nationalité ne correspond plus à la réalité de la population apportée par l'immigration*»[8]. C'est pourquoi la notion de *population issue de la migration* a été préférée. Elle tend à remplacer la distinction trop réductive entre *nationaux* et *étrangers*, en ne se basant pas uniquement sur le précepte de citoyenneté, mais en prenant en compte l'expérience migratoire des individus et de leurs parents.

Comme dans de nombreux autres pays et en respect des recommandations de l'ONU[9], l'OFS a établi une typologie de la population selon le statut migratoire pour la Suisse (T2) (voir cette typologie sur www.statistique.ch → Thèmes → 01 – Population → Migration et intégration → Indicateurs → Population issue de la migration → Typologie); et le détail chiffré sur (www.statistique.ch → Thèmes → 01 – Population → Migration et intégration → Indicateurs → Population issue de la migration).

Cette typologie se fonde sur la nationalité, le lieu de naissance de l'individu et celui de ses deux parents. En Suisse, en 2013, la population issue de la migration représente 34,8% de la population résidante permanente de 15 ans ou plus. Née dans le pays ou établie depuis plus ou moins longtemps, cette population hétérogène n'a pas les mêmes besoins en matière d'intégration.

L'acquisition de la nationalité suisse entraîne l'octroi intégral des droits politiques et économiques. Toutefois, si les personnes naturalisées nées en Suisse ou à l'étranger ont officiellement parcouru un chemin d'intégration abouti, il reste à vérifier si elles bénéficient d'un traitement égal aux autres citoyens suisses. Quant aux étrangers, ce postulat suggère qu'ils restent considérés comme étant dans un processus pas tout à fait abouti, quelle que soit leur génération d'arrivée.

Ceci a pour conséquence que *la population dont on souhaite mesurer l'intégration* est légèrement différente de la population issue de la migration (telle que définie dans la typologie). En effet, la catégorie des étrangers de 3e génération d'arrivée ou plus y est ajoutée.

T2 Typologie de la population selon le statut migratoire

Nationalité	Lieu de naissance	Lieu de naissance des parents		
		2 en Suisse	1 en Suisse	2 à l'étranger
Suisse à la naissance	en Suisse	o	o	II
	à l'étranger	o	o	I
Suisse naturalisé	en Suisse	o *(3e génération)*	II	II
	à l'étranger	I	I	I
Etranger	en Suisse	o *(3e génération)*	II	II
	à l'étranger	I	I	I

I Population issue de la migration de 1re génération d'arrivée en Suisse
II Population issue de la migration de 2e génération d'arrivée en Suisse
o Population non issue de la migration

Source: Section Démographie et migration

© OFS, Neuchâtel 2014

[8] B. Krekels et M. Poulain, Population d'origine étrangère: la comparabilité internationale des divers concepts utilisés, Espace, Populations, Sociétés, 1996, 2–3, p. 257 sqq

[9] Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (2006), Recommandations de la conférence des statisticiens européens pour les recensements de la population et des logements de 2010, New York et Genève, p. 98

La **population issue de la migration** légèrement modifiée comprend dès lors toutes les personnes étrangères (quelle que soit leur génération d'arrivée), les Suisses naturalisés de première et deuxième génération d'arrivée (c'est-à-dire nés à l'étranger ou nés en Suisse avec au moins un des deux parents né à l'étranger) et les Suisses de naissance dont les deux parents sont nés à l'étranger. Lors de la présentation des résultats, primo-migrants et natifs (autrement dit les 1re et 2e générations ou plus d'arrivée en Suisse) sont scindés aussi souvent que les données le permettent.

La **population non issue de la migration** peut faire figure de population de référence pour le thème de l'intégration. Elle comprend les Suisses de naissance dont au moins un des deux parents est né en Suisse, ainsi que les personnes naturalisées nées en Suisse et dont les deux parents sont nés en Suisse. C'est à elle ou à la population totale que l'on peut comparer les valeurs statistiques affichées par la population cible dont on mesure l'intégration pour évaluer le degré d'égalité des chances atteint dans chacun des domaines de la vie en société.

Toutefois, parmi les sources de données statistiques utilisées pour la mesure de l'intégration, toutes ne permettent pas de définir le statut migratoire de la population résidante permanente. Il faut alors se rabattre sur la distinction selon la nationalité combinée, si la variable existe, avec le lieu de naissance de l'individu. De ce fait, dans le système d'indicateurs proposé par l'OFS, on distingue trois typologies de la population:

I Typologie de la population résidante permanente selon le statut migratoire adaptée pour la mesure de l'intégration;

II Typologie de la population résidante permanente selon le lieu de naissance et la nationalité;

III Typologie de la population résidante permanente selon la nationalité.

T 3 Typologies de la population selon les variables disponibles

	Variable clés					
	Nationalité (actuelle)	Nationalité à la naissance	Acquisition de la nationalité	Lieu de naissance	Lieu de naissance du père	Lieu de naissance de la mère
Typologie I	x	x	x	x	x	x
Typologie II	x	x	x	x		
Typologie III	x					

Source: OFS

© OFS, Neuchâtel 2014

3 Processus de sélection des domaines et des indicateurs

3.1 Choix des domaines

Le processus d'intégration touche différents domaines de la vie: au niveau individuel (micro), au niveau de la société (macro) et des institutions (meso). Le choix de ces domaines est basé sur un corpus de littérature scientifique nationale et internationale, de la mise en pratique de système d'indicateurs à l'étranger, ainsi que des recommandations d'Eurostat et de l'ONU. L'Ordonnance sur l'intégration des étrangers (OIE)[10] et le Rapport du Conseil fédéral sur l'évolution de la politique d'intégration de la Confédération du 5 mars 2010[11] ont également indiqué quels sont les domaines d'intégration à couvrir.

Dans les extraits suivants, les pistes pour décider des domaines sont marquées en gras:

Art. 2 al. 3 OIE

«L'intégration se réalise pour l'essentiel dans le cadre des structures dites ordinaires, à savoir ***l'école, la formation professionnelle****, le* ***marché du travail*** *et les* ***institutions de sécurité sociale*** *et du domaine de la* ***santé****. Il y a lieu de prendre en compte les besoins particuliers des femmes, des enfants et des jeunes. (…)»*

Rapport du Conseil fédéral, pp. 21–23

«Buts de la politique d'intégration

Dans un Etat de droit démocratique tel que la Suisse, la politique d'intégration vise à établir l'égalité des chances entre Suisses et étrangers dans les domaines économique, social et culturel. La réalisation de cet objectif se mesure en comparant les valeurs statistiques affichées par les immigrés en termes de chances d'accès à la ***formation*** *et au* ***marché du travail****, de* ***santé****, de* ***sécurité sociale****, de* ***logement*** *et de* ***délinquance*** *avec celles enregistrées par les Suisses se trouvant dans la même situation socio-économique et familiale. Il convient de préciser que l'influence exercée par l'Etat au travers de sa politique d'intégration reste limitée à la réussite du processus d'intégration au sein de la société, de certains groupes sociaux ou parmi certaines personnes. Une politique d'intégration ciblée vise à créer les conditions nécessaires pour que les étrangers puissent autant que possible exploiter leurs capacités. Pour que le potentiel des migrants soit pleinement exploité sur le plan* ***économique****,* ***social*** *et* ***culturel****, il faut garantir un accès équitable et supprimer les éventuelles sources de* ***discrimination****. Une telle politique permettrait d'augmenter les recettes fiscales et d'éviter les coûts engendrés par un manque d'intégration, notamment dans les domaines social et de la santé. De plus, la population étrangère présente en Suisse apporte une contribution substantielle à l'évolution de la société suisse et à la croissance économique. La* ***politique*** *d'intégration et l'encouragement de l'intégration doivent donc être perçus comme un investissement. Ils doivent en premier lieu cibler la situation des jeunes (art. 53 LEtr). L'encouragement de la* ***coexistence pacifique*** *(art. 4, al. 1, LEtr) suppose que la volonté d'accueil de la société majoritaire soit renforcée et que les craintes et les préjugés qui peuvent empoisonner le climat social soient abordées de manière ciblée. Les votes qui se sont déroulés lors des débats parlementaires sur la motion Schiesser ont clairement montré qu'il existe un consensus autour de ces objectifs fondamentaux de la politique d'intégration.*

Il existe un large consensus autour du rôle-clé des ***connaissances linguistiques*** *en matière d'intégration. Si les compétences linguistiques ne constituent pas un objectif d'intégration en soi, elles sont une condition sine qua non à l'intégration professionnelle et sociale. Diverses interventions parlementaires ont donc réclamé qu'en matière d'intégration, des connaissances de la langue nationale soient exigées de manière plus systématique.»*

[10] http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20070995/

[11] http://www.bfm.admin.ch/content/dam/data/migration/integration/berichte/ber-br-integrpolitik-f.pdf

Ainsi, les domaines choisis pour le système d'indicateurs d'intégration sont:

- Aide sociale et pauvreté
- Culture, médias et religion
- Education et formation
- Famille et démographie*
- Langue
- Logement
- Marché du travail
- Politique
- Santé
- Racisme et discrimination
- Sécurité et criminalité

3.2 Choix des indicateurs

Le processus de sélection des indicateurs est parti d'une approche théorique basée sur des recommandations internationales et études vers des choix pragmatiques, tout d'abord en évaluant la pertinence de chaque indicateur pour la Suisse. La possibilité de construire chacun de ces indicateurs au sein de l'OFS a ensuite été évaluée avec les données statistiques existantes. Enfin, une hiérarchisation des indicateurs par domaine selon leur degré d'importance a été faite.

1. Sur la **base de la littérature**, une liste théorique de plus de 210 indicateurs avaient été dressée. Cette base comprenait le rapport de la présidence suédoise de l'Union européenne *Indicators and monitoring of the outcome of integration policies* fait à Malmö (2009), des publications de l'OCDE notamment du projet *Intégration des immigrés et de leurs enfants sur le marché du travail* (2007 à 2010), de l'ONU *Measuring population movement and integration in a globalized world* (2008), du Conseil de l'Europe; également de la littérature scientifique tel que *Support à la réalisation d'une statistique de l'intégration* du Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population [SFM] (2005), monitorings ayant déjà été réalisés à l'étranger – Allemagne, France, Canada, etc.
2. Cette liste théorique a été présentée à des spécialistes internes et externes invités à débattre de la **pertinence fonctionnelle**[13], **politique**[14], **de la compréhensibilité et de la communicabilité**[15] de ces indicateurs lors de workshops en avril 2010. Ces groupes d'experts étaient composés de chercheurs universitaires, des offices fédéraux et d'experts internes à l'OFS correspondant au domaine discuté. L'Office fédéral des migrations (ODM) était représenté, ainsi que l'étaient le Forum pour l'intégration des Migrantes et des Migrants (FIMM) et le Service de lutte contre le racisme (SLR). Le secrétariat de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC), avait également envoyé des délégués.

   Alors que certains indicateurs ont été écartés, de nouveaux ont intégré le set. Au total, 143 indicateurs étaient jugés pertinents pour la Suisse.
3. Dans une 3e sélection faite avec l'aide d'un mandat à l'i-démo de l'Université de Genève, la **possibilité de production** et la **pertinence statistique des indicateurs** ont été vérifiées. 104 indicateurs ont été validés auprès des différentes sections spécialistes de chacun des domaines couverts par des données statistiques. Les critères étaient les suivants:
   - Disponibilité de données statistiques pour produire l'indicateur;
   - Importance relative de l'indicateur donnée par les experts lors de la 2e sélection;
   - La détermination de l'influence nette (après contrôle par différentes variables d'explication) du statut migratoire a pu plusieurs fois être faite (si les sources statistiques le permettaient), en appliquant une régression pour juger de la sensibilité[16] et de la spécificité[17] de l'indicateur. Un mandataire et les sections fournisseuses de données se sont partagés cette tâche selon la maîtrise et les ressources de chacun;

* Le domaine «famille et démographie» n'indique rien sur l'intégration telle que définie dans le système d'indicateurs de l'OFS. Toutefois, il permet de poser le contexte et le comportement démographique des différents groupes de population vivant de manière permanente en Suisse. Les résultats des indicateurs d'intégration doivent être analysés à la lumière de ces informations contextuelles.

[13] Par pertinence fonctionnelle, on entend que l'indicateur est pertinent et parlant pour le domaine qu'il recouvre.

[14] La pertinence politique permet de vérifier l'apport de l'indicateur pour l'intégration.

[15] Compréhensibilité et communicabilité de l'indicateur: est-il clair et facile à comprendre à lui tout seul?

[16] Sensibilité: réflexion de l'indicateur des modifications du phénomène étudié.

[17] Spécificité: modifications observées d'un indicateur rattachées au phénomène étudié.

- Un critère non déterminant était de vérifier si un indicateur semblable existe à l'étranger ou dans les recommandations internationales mentionnées plus haut;
- Discussion finale qui range l'indicateur dans la catégorie des *validés*, *en suspens* ou *écartés*. La catégorie *en suspens* couvrait les cas où la définition était en cours d'évaluation à l'interne, les données sous embargo ou lorsque la source de données statistiques n'existera que dans le moyen terme (c.-à-d. dans une fourchette de 1 à 5 ans). Elle a finalement été jugée comme équivalente à la catégorie des *validés* pour le choix final des indicateurs qui a eu lieu dans la 4e sélection.

4. Dans la dernière (4e) sélection, un **classement des indicateurs selon l'ordre d'importance** a été fait pour chaque domaine par un système de votation par points avec la participation de la section responsable du système d'indicateurs d'intégration, des autres sections spécialisées dans les domaines concernés et de l'Université de Genève. Chacun a établi une liste par ordre de priorité. Les indicateurs jugés les moins importants ont été écartés, les indicateurs les plus importants ont été repris comme indicateurs-clés, et les indicateurs d'importance moyenne ont été considérés comme les indicateurs complémentaires. Le set se compose de 68 indicateurs d'intégration, dont 33 clés.

   Sa plus-value réside dans le découpage de la population résidante permanente selon le statut migratoire et les variables pertinentes à la mesure de l'intégration. Il devrait rester inchangé dans le temps, toutefois des modifications ne sont pas exclues selon les besoins et les possibilités offertes par les données statistiques.

4 Le set d'indicateurs de mesure d'intégration

Les 68 indicateurs retenus pour le système d'intégration sont répartis par domaine de la manière ci-contre.

Voici ci-dessous le set d'indicateurs d'intégration ordonné par domaines de la vie en société.

T 4 Set d'indicateurs

Domaines	Nombre d'indicateurs	dont indicateurs clés
1 Aide sociale et pauvreté	11	5
2 Culture, religion et médias	6	3
3 Education et formation	5	3
4 Famille et démographie	9	3
5 Langue	5	3
6 Logement	4	2
7 Marché du travail	9	5
8 Politique	7	3
9 Santé	8	5
10 Racisme et discrimination	1	1
11 Sécurité et criminalité	3	1
Total	68	34

Source: OFS

© OFS, Neuchâtel 2014

Set des indicateurs d'intégration par domaine

1. Aide sociale et pauvreté	Indicateurs clés	Indicateurs complémentaires
Revenu	1. Distribution des revenus disponibles équivalents (médiane, P10, P90)	6. Difficulté à joindre les deux bouts
Pauvreté et working poor	2. Privation matérielle	7. Ecart de risque de pauvreté
	3. Taux de pauvreté	8. Ecart de pauvreté
	4. Taux de risque de pauvreté	9. Taux de pauvreté des personnes actives occupées
Pauvreté combattue	5. Taux d'aide sociale et taux d'assistance	10. Taux de l'aide sociale au sens large (sans les prestations complémentaires)
		11. Taux de couverture des ménages privés selon la structure de l'unité d'assistance

2. Culture, religion et médias	Indicateurs clés	Indicateurs complémentaires
Conditions culturelles et religieuses	12. Langue(s) dans laquelle (lesquelles) les individus utilisent les médias	15. Compétences transculturelles
Cohabitation multiculturelle et religieuse	13. Qualité de la relation entre différents sous-groupes de population: opinion politique sur l'égalité des chances entre Suisses et étrangers	16. Qualité de la relation entre différents sous-groupes de population: attitude face à la pluralité des religions
Participation sociale et civile	14. Participation à une association ou organisation	
Pratiques culturelles et religieuses		17. Pratiques culturelles générales

3. Education et formation	Indicateurs clés	Indicateurs complémentaires
	18. Niveau de formation achevée	21. Transition entre secondaire I et secondaire II
	19. Jeunes quittant prématurément l'école	22. Taux de placement dans des classes spécialisées
	20. Participation à la formation continue	

4. Famille et démographie	Indicateurs clés	Indicateurs complémentaires
Structures et comportements démographiques	23. Mariages mixtes	26. Indicateur conjoncturel de fécondité (ICF)
		27. Taux de fécondité par âge
		28. Interruption de grossesse
		29. Ménages privés selon le type
		30. Espérance de vie en bonne santé
Organisation familiale	24. Situation professionnelle des mères et des pères	31. Charge totale de l'activité professionnelle et du travail domestique et familial
	25. Accueil extrafamilial des enfants	

5. Langue	Indicateurs clés	Indicateurs complémentaires
	32. Aptitudes écrites et orales dans les langue(s) nationale(s) et non nationale(s)	35. Besoin de mieux connaître la langue pour des raisons professionnelles
	33. Langue nationale comme langue principale	36. Proportion de personnes parlant/maîtrisant très bien 3, 2, 1 ou aucune langue nationale
	34. Langues utilisées selon les milieux (familial et professionnel)	

6. Logement	Indicateurs clés	Indicateurs complémentaires
	37. Condition de logement au niveau de l'équipement/bruit etc.	39. Loyer par m^2
	38. Surface d'habitation moyenne des logements par habitant	40. Indice de ségrégation spatiale

7. Marché du travail	Indicateurs clés	Indicateurs complémentaires
	41. Adéquation entre niveau de formation et activité exercée	46. Travail de nuit/du dimanche/sur appel
	42. Taux de salariés avec fonction dirigeante	47. Distribution par profession
	43. Taux de chômage au sens du BIT	48. Taux d'indépendants avec employés
	44. Taux d'activité des 15–64 ans	49. Restrictions légales à l'accès au marché du travail
	45. Part des bas salaires	

8. Politique	Indicateurs clés	Indicateurs complémentaires
Participation et intérêt politique	50. Confiance envers le système politique, légal et la police	53. Activités politiques et citoyennes
		54. Participation aux votations fédérales
		55. Probabilité d'acquérir une autorisation d'établissement
Conditions politico-juridiques	51. Taux brut de naturalisation	56. Etrangers/ères remplissant les conditions de naturalisation liées au séjour
	52. Communes et cantons avec droit de vote et éligibilité pour les étrangers/ères	

9. Santé	Indicateurs clés	Indicateurs complémentaires
Santé	57. Limitations d'activité depuis au moins 6 mois 58. Soutien social: relations de confiance 59. Santé auto-évaluée 60. Accès aux soins 61. Problème de santé de longue durée	62. Sentiment de solitude 63. Taux de mortalité infantile
Sport		64. Inactivité physique pendant les loisirs

10. Racisme et Discrimination	Indicateurs clés	Indicateurs complémentaires
	65. Expérience d'acte(s) discriminatoire(s) ou raciste(s)	

11. Sécurité et criminalité	Indicateurs clés	Indicateurs complémentaires
	66. Taux de prévenus selon infractions sélectionnées	67. Taux de lésés selon infractions sélectionnées 68. Sentiment de sécurité

Total	34	34

Indicateurs recommandés par l'Union européenne (Indicators and monitoring of the outcome of integration policies), Malmö 2009

Source: OFS

© OFS, Neuchâtel 2014

4.1 Pertinence des domaines et des indicateurs

La pertinence de chaque domaine d'intégration et de chaque indicateur est indiquée dans le tableau ci-dessous. Les indicateurs présentés sur fond gris sont recommandés par l'Union européenne sur la base du rapport *Indicators and monitoring of the outcome of integration policies* (2009).

1 Aide sociale et pauvreté

Dimension d'analyse du domaine selon la typologie systémique des indicateurs d'intégration

Le domaine de l'aide sociale et de la pauvreté permet d'analyser le niveau des conditions de vie et la qualité de vie ainsi que leur impact sur l'intégration socio-économique.

Indicateurs clés	Pertinence thématique de l'indicateur par rapport à l'intégration
Revenu	
1. Distribution des revenus disponibles équivalents (médiane, P10, P90)	Recommandés par l'UE, ces indicateurs fournissent des informations sur le niveau médian et les écarts de ressources financières entre les différents sous-groupes de population. Un bas revenu a des répercussions sur les conditions de logement, la santé, la formation, les privations matérielles, la participation sociale, etc. Le revenu disponible équivalent permet de comparer les ressources financières en terme de revenus de personnes vivant dans des ménages de tailles différentes.

Indicateurs clés	Pertinence thématique de l'indicateur par rapport à l'intégration
Pauvreté et working poor	
2. Privation matérielle	Cet indicateur mesure l'incapacité, pour raison financière, des individus ou des ménages à s'offrir des biens de consommation et activités d'usage courant dans la société à un moment donné. Il permet de souligner les inégalités matérielles entre les différents sous-groupes de population observés. La privation matérielle a des incidences sur les chances de participation dans tous les domaines de la vie et entraîne un risque d'exclusion sociale.
3. Taux de pauvreté	Cet indicateur indique le pourcentage de personnes qui n'ont pas les moyens d'acquérir les biens et services nécessaires à une vie sociale intégrée. La pauvreté monétaire, en limitant la marge de manœuvre financière, influence le mode de vie et compromet l'intégration sociale.
4. Taux de risque de pauvreté	Recommandé par l'UE, cet indicateur mesure le risque d'exclusion sociale et l'importance des inégalités en terme de revenu entre différents sous-groupes de population. Un taux de risque de pauvreté plus important dans un sous-groupe de population diminue les chances de participation de ce sous-groupe dans divers domaines de la vie.
Pauvreté combattue	
5. Taux d'aide sociale et taux d'assistance	Ces taux font partie des principaux indicateurs de la Statistique de l'aide sociale permettant de contextualiser la situation de la pauvreté combattue en Suisse de façon générale.

Indicateurs complémentaires	Pertinence thématique de l'indicateur par rapport à l'intégration
Revenu	
6. Difficulté à joindre les deux bouts	Cet indicateur indique le degré de difficulté à faire face aux dépenses habituelles du ménage dans les différents sous-groupes de population observés.
Pauvreté et working poor	
7. Ecart de risque de pauvreté	L'intensité du risque de pauvreté relative permet d'évaluer la distance médiane qui sépare les personnes à risque de pauvreté du seuil de risque de pauvreté et, ainsi, d'évaluer l'importance du risque d'exclusion sociale des personnes appartenant à différents sous-groupes de population.
8. Ecart de pauvreté	L'écart de pauvreté médian mesure la distance médiane entre le revenu disponible du ménage de la population pauvre et le seuil de pauvreté et il montre de la sorte à quel point la population pauvre est touchée par la pauvreté. Plus les revenus des pauvres sont éloignés du seuil de pauvreté, plus l'écart de pauvreté est grand.
9. Taux de pauvreté des personnes actives occupées	Bien que dans de nombreux cas une activité professionnelle ou un travail rémunéré protège efficacement contre la pauvreté, les personnes actives occupées peuvent aussi être confrontées à la pauvreté. L'origine de la pauvreté malgré une activité professionnelle peut être analysée plus précisément en observant le taux de pauvreté selon des variables socio-professionnelles.
Pauvreté combattue	
10. Taux de l'aide sociale au sens large (sans les prestations complémentaires)	Cet indicateur permet de constater un recours aux prestations financières octroyées par le canton aux personnes nécessiteuses. Le taux d'aide sociale au sens large mesure la part d'un groupe de population qui est insuffisamment intégrée sur les plans économique et social ou dont les besoins vitaux sont couverts par l'aide sociale.
11. Taux de couverture des ménages privés selon la structure de l'unité d'assistance	On observe ici la part du budget couverte par l'aide sociale dans les ménages privés. Les écarts permettent de comparer l'intensité de la pauvreté combattue entre les différents groupes de population.

Source: OFS

© OFS, Neuchâtel 2014

2 Culture, religion et médias

Dimension d'analyse du domaine selon la typologie systémique des indicateurs d'intégration

La culture, la religion et les médias sont autant de possibilités d'interaction entre les différents sous-groupes de population qui composent la Suisse. L'observation de l'interaction sociale est pertinente pour connaître l'intensité et la qualité de ces moyens d'échanges. On peut définir dans quelle mesure le contexte social et culturel extra-familial est impreigné par le pays d'origine et le pays d'accueil.

Indicateurs clés	Pertinence thématique de l'indicateur par rapport à l'intégration
Conditions culturelles et religieuses	
12. Langue(s) dans laquelle (lesquelles) les individus utilisent les médias	Cet indicateur, qui parle moins de l'intégration que de l'assimilation, permet de connaître le degré d'intérêt et d'identification des personnes étrangères et/ou issues de la migration pour leur pays d'origine, respectivement le pays d'accueil.
Cohabitation multiculturelle et religieuse	
13. Qualité de la relation entre différents sous-groupes de population: opinion politique sur l'égalité des chances entre Suisses et étrangers	Cet indicateur propose d'observer le niveau d'ouverture de différents sous-groupes de population face à l'égalité des chances entre étrangers et Suisses. L'intégration étant un processus mutuel, elle est d'autant plus difficile à atteindre lorsque la société d'accueil n'accepte pas l'égalité de traitement entre les sous-groupes de population qu'elle renferme.
Participation sociale et civile	
14. Participation à une association ou organisation	Toute forme de participation ou d'affiliation à des organisations et de sociétés est un signe de contribution active à l'organisation du cadre de vie et, par conséquent, une expression d'intégration sociale.

Indicateurs complémentaires	Pertinence thématique de l'indicateur par rapport à l'intégration
Conditions culturelles et religieuses	
15. Compétences transculturelles	Cet indicateur met en évidence les aptitudes de la société d'accueil à recevoir et accueillir des sous-groupes de population. Ces aptitudes sont importantes car elles permettent le contact entre société d'accueil et groupes accueillis en Suisse.
Cohabitation multiculturelle et religieuse	
16. Qualité de la relation entre différents sous-groupes de population: attitude face à la pluralité des religions	Cet indicateur propose d'observer l'état de la coexistence religieuse des différents sous-groupes de population en Suisse. Une attitude réticente à l'égard de la pluralité des religions peut mener à l'isolation voire à la ségrégation de groupes ou communautés religieuses.
Pratiques culturelles et religieuses	
17. Pratiques culturelles générales	L'accès à la culture est un moteur de connaissance de l'autre et de la société dans laquelle on vit, un vecteur de développement intérieur mais aussi de contacts et de partage. Par là, il est un facteur important d'intégration. Pour être en mesure de vivre la culture et de la transmettre à d'autres, il faut des ressources correspondantes (financières, spatiales, sociales, etc.) qui ne sont pas réparties de manière égale dans la population.

Source: OFS

© OFS, Neuchâtel 2014

3 Education et formation

Dimension d'analyse du domaine selon la typologie systémique des indicateurs d'intégration

L'éducation et la formation reflètent un des aspects primordiaux quant au niveau de compétences des personnes résidant en Suisse et elles ont une importance essentielle dans le processus d'intégration. L'éducation n'est pas seulement déterminante pour l'accès au marché du travail, mais elle exerce aussi une influence décisive sur les possibilités de participation dans la société. L'éducation est à considérer dans son aspect structurel, en s'intéressant au niveau de formation et de qualifications de la population issue de la migration, que ces qualifications aient été acquises en Suisse ou à l'étranger. D'autre part, les succès d'intégration de la population immigrée peuvent être mis en lumière dans le système éducatif en Suisse pour les personnes suivant ou ayant suivi au moins une partie de leur formation en Suisse.

Indicateurs clés	Pertinence thématique de l'indicateur par rapport à l'intégration
18. Niveau de formation achevée	Recommandé par l'UE, cet indicateur montre la répartition des ressources éducationnelles entre les différents sous-groupes de population résidant en Suisse. Il s'agit d'un indicateur essentiel de l'intégration structurelle et de l'égalité des chances dans le système éducatif. Le niveau de formation achevée atteint forme la base sur laquelle peut se développer la participation à venir dans le système de formation et sur le marché du travail. Les chances d'intégration sont faibles si aucune formation n'est achevée. Plus le niveau de formation achevée est élevé, meilleures sont les autres chances structurelles d'intégration.
19. Jeunes quittant prématurément l'école	Recommandée par l'UE, la proportion de jeunes quittant prématurément l'école (avant l'obtention d'un diplôme du degré secondaire II) donne des informations sur le parcours des élèves au sein du système éducatif. Elle peut être perçue comme un indicateur de l'efficacité de ce même système à retenir et à former les jeunes jusqu'au seuil minimal de formation requis pour leur épanouissement professionnel et personnel, de même qu'à développer chez eux une certaine culture d'apprentissage (apprendre à apprendre). Quitter le système éducatif avant l'obtention d'un tel diplôme réduit les chances d'intégration durable sur le marché du travail, engendrant une série de problèmes consécutifs (chômage, risque de pauvreté) qui ont un effet néfaste sur le processus d'intégration.
20. Participation à la formation continue	Cet indicateur permet de comparer l'égalité des chances dans l'accès à la formation continue non formelle entre les différents groupes de population. Le fait d'être intégré sur le marché du travail favorise considérablement la participation aux différentes activités de formation continue. Le niveau de formation, le taux d'occupation et la situation dans la profession ont également une influence sur la probabilité de participation à la formation continue non formelle. De manière réciproque, celle-ci facilite l'intégration sur le marché de l'emploi.

Indicateurs complémentaires	Pertinence thématique de l'indicateur par rapport à l'intégration
21. Transition entre secondaire I et secondaire II	D'un point de vue systémique, le passage de la formation obligatoire à la formation post-obligatoire est considéré comme exemplaire lorsqu'il s'effectue de manière directe. Le taux de transition immédiate vers les formations certifiantes du degré secondaire II (formation professionnelle initiale, écoles de maturité gymnasiale et écoles de culture générale) représente ainsi un indicateur d'une transition sans accroc. La comparaison des taux des différents sous-groupes de population informe sur l'égalité des chances dans l'accès direct aux formations certifiantes du degré secondaire II. La transition de l'école obligatoire vers le degré secondaire II constitue une charnière complexe. Suivant la filière considérée, divers facteurs exercent une influence plus ou moins prononcée sur le nombre d'entrants dans les formations post-obligatoires.
22. Taux de placement dans des classes spécialisées	Cet indicateur peut signaler l'écart du degré de recours à la classe spécialisée pour les élèves appartenant aux différents groupes de population.

Source: OFS

© OFS, Neuchâtel 2014

4 Famille et démographie

Dimension d'analyse du domaine selon la typologie systémique des indicateurs d'intégration

Les questions de familles et de démographie relèvent d'une dimension particulière du système d'indicateurs d'intégration. Importantes pour la compréhension du mode de fonctionnement des différentes sous-populations, elles indiquent le contexte ou l'intégration culturelle, pour ne pas dire l'assimilation des modes de comportement de la société d'accueil. Il ne s'agit pas ici de comparer les écarts en termes de progrès et de performances ou au contraire d'échec mais d'observer les différences de comportements par rapport à la société d'accueil.

Indicateurs clés	Pertinence thématique de l'indicateur par rapport à l'intégration
Structures et comportements démographiques	
23. Mariages mixtes	Le nombre de mariages binationaux montre dans quelle mesure les migrants et leurs descendants se marient avec des personnes de la population suisse. De telles unions représentent un indicateur d'assimilation – plutôt que d'intégration –, et également de l'acceptation culturelle et de l'ouverture de la société à l'égard des immigrés. Cet indicateur montre l'effectif des personnes qui vivent dans un mariage mixte (c'est-à-dire avec un conjoint d'une autre nationalité que la leur), et le nombre de célébrations matrimoniales par année.
Organisation familiale	
24. Situation professionnelle des mères et des pères	Cet indicateur relève les écarts de participation au marché du travail des parents dans les différents sous-groupes de population, selon qu'ils soient seuls ou en couple.
25. Accueil extrafamilial des enfants	L'utilisation des structures d'accueil extra-familial est un indicateur concernant la pré-scolarité. Cet indicateur permet de constater quelles sont les possibilités d'aide dans l'encadrement et la prise en charge des enfants entre les différents sous-groupes de population. Bénéficier d'un réseau d'aide informel (tels que la famille) peut engendrer moins de frais et par conséquent plus de liberté dans le choix du fonctionnement de la famille, notamment dans la participation au marché du travail.

Indicateurs complémentaires	Pertinence thématique de l'indicateur par rapport à l'intégration
Structures et comportements démographiques	
26. Indicateur conjoncturel de fécondité (ICF)	Les comportements des femmes en matière de fécondité sont comparés afin d'observer les convergences et divergences existantes. Il s'agit moins d'un indicateur d'intégration que d'assimilation, dont la mesure permet de connaître le contexte démographique et les différents défis que rencontrent les groupes de population dans l'organisation de la vie familiale. Ainsi, par exemple, dans le contexte politique et social actuel de la Suisse, une femme ayant de nombreux enfants rencontrera plus d'obstacles pour se former et construire une éventuelle carrière professionnelle.
27. Taux de fécondité par âge	Les taux de fécondité par âge des femmes sont comparés afin d'observer les convergences et/ou divergences de comportement. Il s'agit moins d'un indicateur d'intégration que d'assimilation, dont la mesure permet de connaître le contexte démographique et les différents défis que rencontrent les groupes de population dans l'organisation de la vie familiale. Ainsi, par exemple, dans le contexte politique et social actuel de la Suisse, une mère ayant des enfants jeune rencontrera plus d'obstacles dans sa formation et la construction d'une éventuelle carrière professionnelle.
28. Interruption de grossesse	Cet indicateur de santé reproductive informe sur l'accès et le recours à la contraception préventive de grossesses non désirées.
29. Ménages privés selon le type	L'indicateur montre la ventilation de la population issue de la migration dans les différents types de ménage avec enfant(s) et sans enfant. Il met en évidence les différences dans les formes de vie en commun par rapport à la société d'accueil.
30. Espérance de vie en bonne santé	Des différences dans l'espérance de vie en bonne santé peuvent être considérées comme un indicateur des inégalités des conditions de vie (mode de vie, situation sociale, santé psychique).
Organisation familiale	
31. Charge totale de l'activité professionnelle et du travail domestique et familial	Cet indicateur relève les écarts de fonctionnement dans les ménages dans la distribution des tâches, à savoir qui participe au marché de l'emploi et qui s'occupe du travail domestique et familial. Comme la plupart des indicateurs du domaine famille et démographie, il s'agit plutôt d'observer une expression d'assimilation que d'intégration.

Source: OFS

© OFS, Neuchâtel 2014

5 Langues

Dimension d'analyse du domaine selon la typologie systémique des indicateurs d'intégration

On sait d'expérience que les connaissances linguistiques ont une grande influence sur les activités que vont exercer les migrants, notamment sur le marché du travail, et sur le succès du processus d'intégration dans la société.

Indicateurs clés	Pertinence thématique de l'indicateur par rapport à l'intégration
32. Aptitudes écrites et orales dans les langue(s) nationale(s) et non nationale(s)	Recommandé par l'UE, cet indicateur permettra de constater le niveau des connaissances à l'oral et à l'écrit. De bonnes aptitudes de la langue améliorent les interactions entre les différents sous-groupes de population et facilitent les stratégies d'intégration.
33. Langue nationale comme langue principale	Cet indicateur montre la part des personnes appartenant aux différents sous-groupes de population ayant une des langues nationales comme (une de leurs) langue(s) principale(s). La maîtrise d'une langue nationale est à la fois une condition essentielle et le résultat d'une intégration réussie.
34. Langues utilisées selon les milieux (familial et professionnel)	Cet indicateur indique quelles langues les personnes utilisent dans leur environnement personnel, familial et professionnel. Ainsi, à titre illustratif, des proportions élevées de jeunes n'utilisant pas une langue locale à la maison donnent une indication sur un potentiel besoin de soutien ou d'une aide dans l'acquisition des compétences linguistiques.

Indicateurs complémentaires	Pertinence thématique de l'indicateur par rapport à l'intégration
35. Besoin de mieux connaître la langue pour des raisons professionnelles	Cet indicateur subjectif permet de connaître les besoins des différents groupes de population dans l'acquisition de meilleures compétences linguistiques pour des raisons professionnelles, c'est-à-dire pour une meilleure intégration dans le marché du travail.
36. Proportion de personnes parlant/maîtrisant très bien 3, 2, 1 ou aucune langue nationale	Cet indicateur montre la part des personnes de différents sous-groupes de population parlant une ou plusieurs langues nationales. La maîtrise d'une ou plusieurs langues nationales est à la fois une condition et le résultat d'une intégration réussie.

Source: OFS

© OFS, Neuchâtel 2014

6 Logement

Dimension d'analyse du domaine selon la typologie systémique des indicateurs d'intégration

Ce domaine s'inscrit dans la dimension des conditions de vie. Le logement et son environnement ont une double signification pour le processus d'intégration: d'une part comme mesure d'une intégration socio-économique réussie, d'autre part comme variable contextuelle stimulant le processus d'intégration. Une qualité de vie acceptable dépend en bonne partie de la possibilité de disposer d'un logement assez grand, de qualité satisfaisante et à un prix abordable.

Indicateurs clés	Pertinence thématique de l'indicateur par rapport à l'intégration
37. Condition de logement au niveau de l'équipement/bruit etc.	La situation et les conditions de logement sont déterminées en premier lieu par les moyens financiers du ménage. Le confort physique et matériel du logement a une influence sur le processus d'intégration et est en lui-même un indicateur du risque d'exclusion.
38. Surface d'habitation moyenne des logements par habitant	Indice de condition d'habitation. La surface moyenne des logements par habitant est tributaire du nombre de membres dans les ménages et de la surface du logement. A prendre en compte également, les personnes issues de la migration vivent plus souvent dans des villes et des grandes villes, où les logements sont généralement plus chers et plus petits, ce qui, toutes choses étant égales par ailleurs, a des incidences sur la surface disponible par habitant.

Indicateurs complémentaires	Pertinence thématique de l'indicateur par rapport à l'intégration
39. Loyer par m^2	Cet indicateur permet de comparer les loyers par m^2 attribués aux différents groupes de population selon le statut migratoire. Il faut garder à l'esprit que les disparités régionales (par exemple villes-campagnes), les différences entre types de quartiers et de logements ainsi que la durée du bail sont des facteurs importants dans le domaine des loyers. Elles ne sont pas prises en compte ici.
40. Indice de ségrégation spatiale	Cet indicateur mesure la répartition spatiale et montre dans quelle mesure les différents sous-groupes de population vivent concentrés spatialement dans certaines unités spatiales politico-administratives (grandes villes, cantons et agglomérations). La ségrégation spatiale peut servir d'indicateur de l'intégration ou de l'isolation dans la société en mettant en évidence la distribution de la population selon l'origine.

Source: OFS

© OFS, Neuchâtel 2014

7 Marché du travail

Dimension d'analyse du domaine selon la typologie systémique des indicateurs d'intégration

Il y a un consensus pour l'utilisation de ce domaine dans chaque système d'indicateurs d'intégration. Le marché du travail est un moteur d'intégration primordial. L'accès à un emploi permet généralement de couvrir les besoins vitaux de manière autonome. Les ressources générées par l'activité professionnelle propre sont aussi déterminantes pour la participation dans d'autres domaines de la vie (accès aux ressources et statuts socio-économiques). La participation à la vie active peut ainsi être considérée comme une condition essentielle pour l'intégration dans la société.

Indicateurs clés	Pertinence thématique de l'indicateur par rapport à l'intégration
41. Adéquation entre niveau de formation et activité exercée	Recommandé par l'UE, cet indicateur illustre les écarts entre le niveau de formation et le niveau de qualification requis pour le poste de travail des salariés. Cet indicateur montre comment la formation acquise dans le pays d'origine ou d'accueil est transposée et reconnue sur le marché du travail suisse.
42. Taux de salariés avec fonction dirigeante	Le taux de salariés avec fonction dirigeante parmi les salariés (sans les apprentis) permet d'évaluer la position des personnes de différents sous-groupes de population sur le marché de l'emploi. Cet indicateur permet de saisir où se placent les différents sous-groupes de population sur l'échelle hiérarchique de l'emploi.
43. Taux de chômage au sens du BIT	Recommandé par l'UE, le chômage est un indice de manque d'intégration, de manque de participation ou de la mise à l'écart de la richesse d'une société (et aussi un indicateur d'un manque d'aptitude au placement). Il s'agit d'un des indicateurs centraux pour mesurer le degré de l'intégration. L'exclusion de la vie active est une des principales causes de pauvreté. Une exclusion durable a des conséquences négatives pour presque tous les domaines de la vie. Un rapprochement des taux de chômage des différents sous-groupes de population montrerait que l'accès effectif au marché du travail tend à s'égaliser; cette évolution concernerait éventuellement aussi des variables sous-jacentes tels que la formation, la langue, la reconnaissance des diplômes ou les risques liés à la participation au marché du travail.
44. Taux d'activité des 15–64 ans	Recommandé par l'UE, le taux d'activité est l'un des indicateurs les plus importants du marché du travail. Une participation stable au marché du travail favorise considérablement l'intégration. Un rapprochement des taux d'activité de différents sous-groupes de population signifierait une tendance à l'égalisation de la participation au marché du travail pour les deux groupes – du moins sur le plan quantitatif et sans tenir compte de la situation spécifique de chaque branche économique. De fortes disparités dans les taux d'activité peuvent être interprétées comme le signe de possibles défaillances au regard des normes usuelles et effectives de la vie active en Suisse.
45. Part des bas salaires	Cet indicateur, qui porte sur la rémunération au bas de l'échelle salariale, permet de comparer la proportion de salariés touchés dans les différents groupes de population selon le statut migratoire. Ainsi, d'éventuelles inégalités sur le marché du travail peuvent être relevées.

Indicateurs complémentaires	Pertinence thématique de l'indicateur par rapport à l'intégration
46. Travail de nuit/du dimanche/sur appel	Cet indicateur composite fournit des informations sur des conditions de travail réputées difficiles et/ou précaires parmi les différents sous-groupes de population.
47. Distribution par profession	Cet indicateur permet d'une part de passer en revue le tableau des professions occupées par les différents groupes de population en Suisse. D'autre part, la profession exercée représente la principale forme dans laquelle des qualifications et compétences acquises sont reconnues et utilisées ou non. L'indicateur reflète la répartition des différents sous-groupes de population sur le marché du travail.
48. Taux d'indépendants avec employés	Recommandé par l'UE, cet indicateur représente une forme particulière de participation à la vie active et d'intégration sur le marché du travail. Le taux d'indépendants renseigne sur la disposition des migrants à prendre des risques dans la vie active et représente un complément au volume de l'activité professionnelle dépendante.
49. Restrictions légales à l'accès au marché du travail	Cet indicateur présente les conditions légales quant à l'accès au marché du travail suisse et à la mobilité sur celui-ci pour les personnes de nationalité étrangère. Les décisions prises par la société d'accueil dans ce domaine reflète, entre autre, le climat d'acceptation de travailleurs étrangers et leur famille en Suisse.

Source: OFS

© OFS, Neuchâtel 2014

8 Politique

Dimension d'analyse du domaine selon la typologie systémique des indicateurs d'intégration

Le domaine de la politique est un des piliers sur lequel se construit l'intégration. Ce sont d'une part les conditions que pose et permet la société d'accueil, car l'engagement et la participation des étrangers dépendent des possibilités de le faire. D'autre part, ce sont les acquisitions de nationalité suisse ou d'autorisation d'établissement (livret C) que l'on observe chez les étrangers, la confiance envers les institutions politiques, etc.

Indicateurs clés	Pertinence thématique de l'indicateur par rapport à l'intégration
Participation et intérêt politique	
50. Confiance envers le système politique, légal et la police	Recommandé par l'UE, cet indicateur permet de jauger le climat qui règne parmi les différents sous-groupes de population. L'intégration peut se dérouler d'autant mieux que les différents sous-groupes de population font confiance aux institutions politiques.
Conditions politico-juridiques	
51. Taux brut de naturalisation	Recommandé par l'UE, il s'agit d'un indicateur important quant aux possibilités de participation à la vie politique. La naturalisation est l'expression d'une intégration civique réussie. Celui qui acquiert la nationalité suisse dispose de tous les droits civiques et de toutes les possibilités de participation à la vie politique. En outre, le taux brut de naturalisation représente aussi un indicateur de la disposition à l'intégration, car la naturalisation présuppose une certaine identification et un certain attachement au pays d'accueil. D'autre part, cet indicateur est également l'expression de la pratique relative à la naturalisation du pays d'accueil.
52. Communes et cantons avec droit de vote et éligibilité pour les étrangers/ères	Cet indicateur renseigne sur l'étendue des possibilités de participation et de codécision des étrangers à la vie politique. L'exclusion de certains groupes de population des instruments démocratiques a des conséquences sur leur intérêt et leur contribution à d'autres domaines de la vie politique et de la vie en société.

Indicateurs complémentaires	Pertinence thématique de l'indicateur par rapport à l'intégration
Participation et intérêt politique	
53. Activités politiques et citoyennes	Le droit de vote étant accordé aux étrangers de manière inégale sur le territoire suisse, l'activité sociale et citoyenne est un indicateur qui montre par un autre biais à quel point les populations agissent dans la société où elles vivent. On indique ici l'implication dans la société civile et l'utilisation des outils démocratiques pour y agir.
54. Participation aux votations fédérales	Recommandé par l'UE, cet indicateur n'est pertinent que pour les personnes de nationalité suisse âgées de 18 ans et plus car seuls les détenteurs du passeport national ont le droit de voter au niveau fédéral en Suisse.
55. Probabilité d'acquérir un livret C	L'autorisation d'établissement offre aux personnes de nationalité étrangère une large mobilité sur le marché du travail. Elle augmente en conséquence leur égalité de chances par rapport à la population autochtone et leur accorde une importante sécurité au niveau de leur séjour. Un droit de séjour assuré à long terme est généralement une condition pour un processus d'intégration réussi (tout comme un résultat d'une intégration réussie).
Conditions politico-juridiques	
56. Etrangers/ères remplissant les conditions de naturalisation liées au séjour	La naturalisation ouvre la voie à une participation politique active beaucoup plus vaste. Elle seule assure une égalité juridique formelle avec les citoyens suisses dans les formes directes et indirectes de participation aux décisions démocratiques. Elle représente un indicateur de la disposition à l'intégration de l'étranger et du pays d'accueil: la naturalisation présuppose une certaine identification et un certain attachement au pays d'accueil, mais est néanmoins également tributaire de la pratique de celui-ci.

Source: OFS

© OFS, Neuchâtel 2014

9 Santé

Dimension d'analyse du domaine selon la typologie systémique des indicateurs d'intégration

Ce domaine recouvre l'état de la santé, l'accès aux soins ainsi que l'activité sportive. On est ici dans la dimension du niveau des conditions de vie qui peut avoir une influence dans d'autres domaines (par exemple celui de la vie active) et qui est à son tour influencée par d'autres facteurs telles que la formation ou l'origine. Bénéficier des conditions égalitaires sur le plan de la santé représente une composante essentielle de l'intégration.

Indicateurs clés	Pertinence thématique de l'indicateur par rapport à l'intégration
Santé	
57. Limitations d'activité depuis au moins 6 mois	Présent dans le MEHM (Minimum European Health Module, module intégré dans les enquêtes européennes de santé), cet indicateur souligne les limitations de la santé comme indicateur potentiel de la perte de capacité à assumer les rôles sociaux attendus et à exercer des activités régulières, ce qui peut freiner les possibilités d'intégration sociale.
58. Soutien social: relations de confiance	Il s'agit d'un indicateur très pertinent pour l'intégration et la santé qui ne saurait se passer de l'existence de soutien social. Les personnes souffrant d'un manque de relations de confiance peuvent voir leur intégration entravée: les relations avec d'autres personnes et l'appartenance à divers réseaux sociaux sont des éléments importants de la vie en société. Les relations dans la vie professionnelle et la vie privée et le soutien qu'elles apportent permettent aux individus de maîtriser plus facilement leur quotidien et de participer plus largement à la vie sociale. Le type et l'intensité des contacts sociaux fournissent une indication de l'intégration sociale des individus et de leur appartenance à un réseau social. Les relations sociales dont dispose une personne et l'appui qu'elle peut y trouver contribuent à son bien-être. Si certaines ressources sociales ont un effet direct sur la santé, d'autres agissent plus indirectement, un peu comme des «amortisseurs» dans les situations de crise.
59. Santé auto-évaluée	Recommandé par l'UE et présent dans le MEHM (Minimum European Health Module, module intégré dans les enquêtes européennes de santé), il s'agit d'un indicateur très plébiscité. Il englobe diverses dimensions de la santé (physique, psychique et sociale). De nombreuses études longitudinales ont établi qu'il a un bon pouvoir prédictif en termes de mortalité ou de maladie grave. Il constitue ainsi un bon indicateur synthétique de l'état de santé de la population. De caractère plutôt subjectif, il s'approche implicitement de la qualité de vie globale des individus.
60. Accès aux soins	L'accès aux soins est un indicateur très pertinent pour l'intégration. De nombreuses barrières peuvent l'empêcher tels que des connaissances générales insuffisantes des institutions du domaine de la santé, des barrières linguistiques, un manque de réseau. Cet indicateur examine en priorité les problèmes d'accès aux soins pour des raisons financières. D'autres items sont explorables.
61. Problème de santé de longue durée	Présent dans le MEHM (Minimum European Health Module, module intégré dans les enquêtes européennes de santé), il s'agit d'un indicateur lié aux maladies chroniques. Souffrir d'une maladie chronique peut avoir des conséquences négatives non négligeables en termes d'intégration sociale.

Indicateurs complémentaires	Pertinence thématique de l'indicateur par rapport à l'intégration
Santé	
62. Sentiment de solitude	Le sentiment de solitude est l'expression subjective d'un manque de ressources sociales ou d'un besoin de contacts sociaux supplémentaires ou différents. Quand il persiste, il peut avoir de sérieuses conséquences sur la santé et le bien-être des personnes concernées.
63. Taux de mortalité infantile	Cet indicateur est emblématique de l'accès au système de santé des mères.
Sport	
64. Inactivité physique pendant les loisirs	Les personnes qui ont une activité physique régulière sont non seulement en meilleure santé, mais elles sont plus attentives à leur santé et se sentent mieux en général. Le sport et l'activité physique ont un effet préventif sur les troubles cardio-vasculaires, peuvent contrecarrer le développement du diabète, des dorsalgies et du cancer du sein ou de l'intestin, améliorent manifestement l'humeur et la qualité de vie. De plus, l'absence d'une activité physique pendant les loisirs empêche une opportunité d'intégration sociale.

Source: OFS

© OFS, Neuchâtel 2014

10 Racisme et discrimination

Dimension d'analyse du domaine selon la typologie systémique des indicateurs d'intégration

Les actes discriminatoires xénophobes, racistes et antisémites, en séparant un groupe social des autres en le traitant plus mal, pèsent sur la vie en société. Ils empêchent des progrès dans le processus d'intégration. L'intégration socio-économique du sous-groupe discriminé en particulier s'en ressent fortement.

Indicateurs clés	Pertinence thématique de l'indicateur par rapport à l'intégration
Racisme et discrimination	
65. Expérience d'acte(s) discriminatoire(s) ou raciste(s)	Recommandé par l'UE, cet indicateur subjectif reflète un aspect de la coexistence entre les différents sous-groupes de population susceptible de freiner les progrès de l'intégration. L'indicateur renseigne sur l'ampleur de l'expérience d'un abus discriminatoire motivée par le racisme ou l'antisémitisme. L'intégration est fortement entravée si des sous-groupes de population souffrent de discrimination.

Source: OFS

© OFS, Neuchâtel 2014

11 Sécurité et criminalité

Dimension d'analyse du domaine selon la typologie systémique des indicateurs d'intégration

La criminalité et le sentiment d'insécurité pèsent sur la vie en société. Elles peuvent être à la fois la cause et la conséquence d'une intégration déficiente de certains sous-groupes de population.

Indicateurs clés	Pertinence thématique de l'indicateur par rapport à l'intégration
Sécurité et criminalité	
66. Taux de prévenus selon infractions sélectionnées	Un taux de prévenus pour une sélection d'infractions (le vol et le brigandage) supérieur à la moyenne dans un sous-groupe de la population résidante permanente indiquerait une possible intégration déficiente au sein de la société. *Limite de la pertinence: la nationalité, sauf exception comme lorsqu'une personne provient d'un pays en guerre, n'est pas un facteur criminogène. En dehors du sexe et de l'âge, aucune autre donnée socio-démographique n'est disponible dans la statistique policière de la criminalité (SPC) permettant une évaluation de la causalité. De plus, seuls sont disponibles les prévenus dont les infractions ont été élucidées par la police.*

Indicateurs complémentaires	Pertinence thématique de l'indicateur par rapport à l'intégration
Sécurité et criminalité	
67. Taux de lésés selon infractions sélectionnées	Un taux de lésés pour une sélection d'infractions de violence (lésions corporelles simples, menaces, contraintes) se déroulant en dehors du contexte de la violence domestique supérieur à la moyenne dans un sous-groupe de la population résidante permanente indiquerait une possible intégration déficiente au sein de la société. *Limite de la pertinence: par exemple, une jeune personne participant à des activités nocturnes peut être davantage victimisée qu'une personne restant chez elle sans lien avec une intégration déficiente.*
68. Sentiment de sécurité	Cet indicateur permet d'évaluer les peurs dans les différents sous-groupes de population face à la criminalité et à la violence physique. Il informe sur le sentiment général de sécurité qui règne en Suisse et dans lequel l'intégration devrait se faire.

Source: OFS

© OFS, Neuchâtel 2014

4.2 Définition et mode de calcul des indicateurs

Ce sous-chapitre présente la définition et le mode de calcul des indicateurs disponibles sur le site de l'OFS. La méthode précise de calcul des indicateurs dont les résultats ne sont pas encore connus sera ajoutée sitôt que l'indicateur paraîtra.

Les indicateurs présentés sur fond gris sont recommandés par l'Union européenne sur la base du rapport *Indicators and monitoring of the outcome of integration policies* (2009).

1 Aide sociale et pauvreté

Indicateurs clés	Définition et mode de calcul
Revenu	
1. Distribution des revenus disponibles équivalents (médiane, P10, P90)	Le revenu disponible est obtenu à partir du revenu brut auquel on soustrait les dépenses obligatoires, à savoir les cotisations aux assurances sociales, les impôts, les primes d'assurance-maladie de base, les pensions alimentaires versées et autres contributions d'entretien versées. Le revenu disponible équivalent est calculé à partir du revenu disponible du ménage en tenant compte du nombre de personnes qui le composent. Pour tenir compte des économies d'échelle (une famille de quatre personnes ne doit pas dépenser quatre fois plus qu'une personne seule pour assurer le même niveau de vie), un poids de 1 est assigné à la personne la plus âgée du ménage, un poids de 0,5 à toute autre personne âgée de 14 ans ou plus, et un poids de 0,3 à chaque enfant de moins de 14 ans (échelle OCDE modifiée). Ainsi, le revenu disponible équivalent est un indicateur de qualité de vie d'ordre monétaire permettant de comparer la situation de personnes vivant dans des types de ménages différents. La médiane partage l'ensemble des valeurs observées (et ordonnées selon leur grandeur) en deux moitiés de taille égale, l'une comprenant les 50% se situant au-dessous de la médiane, l'autre les 50% au-dessus à celle-ci. Les déciles sont les valeurs qui partagent l'ensemble des observations, ordonnées selon leur grandeur, en dix parties égales: 10% des observations se situent au-dessous du 1er décile, 10% se situent au-dessus du 9e décile.
Pauvreté et working poor	
2. Privation matérielle	La privation matérielle est définie par la non-possession de biens de consommation durables ou l'absence de conditions d'existence minimales imputables à un manque de ressources financières. La privation matérielle se définit comme l'absence, pour des raisons financières, d'au moins trois éléments parmi neuf. Coordonnés au niveau européen, les neuf items considérés touchent les domaines suivants: Difficultés économiques: – capacité à faire face dans un délai d'un mois à une dépense imprévue d'un montant correspondant au 1/12 du seuil de risque de pauvreté (à 60%) pour une personne seule (2000 francs pour la Suisse), – capacité à s'offrir chaque année une semaine de vacances hors de son domicile, – absence d'arriérés de paiements, – capacité à s'offrir un repas composé de viande, de poulet ou de poisson (ou équivalent végétarien) tous les deux jours au moins, – capacité à chauffer convenablement son domicile. Privation de biens de consommation durables: – possession d'un lave-linge, d'un téléviseur couleur, d'un téléphone, d'une voiture. Ces questions sont posées à un seul membre du ménage et les réponses attribuées à l'ensemble des membres du ménage. Nuisances par rapport au logement principal et à ses alentours: Au moins une nuisance parmi les 3 items suivants: – nuisances sonores provenant des voisins ou de la voie publique, – problèmes de criminalité, violence ou vandalisme aux alentours, – problèmes de pollution, de déchets ou autre problème environnemental. Ces questions sont posées à un seul membre du ménage et les réponses attribuées à l'ensemble des membres du ménage.

Indicateurs clés	Définition et mode de calcul
3. Taux de pauvreté	La pauvreté signifie une insuffisance de ressources (matérielles, culturelles et sociales) telle que les personnes sont exclues du niveau de vie minimal reconnu comme acceptable dans les pays où elles vivent. Sont considérées comme pauvres les personnes qui n'ont pas les moyens d'acquérir les biens et services nécessaires à une vie sociale intégrée. Il s'agit d'une approche de la pauvreté qui se réfère à une norme de consommation. Le taux de pauvreté propose donc une base pour l'évaluation de la politique sociale. En Suisse, la définition du minimum vital social est dérivée des normes de la Conférence suisses des institutions d'action sociale (CSIAS), qui servent de référence pour l'appréciation du droit à bénéficier de l'aide sociale. Le taux de pauvreté correspond à la part des personnes vivant dans un ménage pauvre dans l'ensemble de la population.
4. Taux de risque de pauvreté	Sont considérées comme à risque de pauvreté les personnes vivant dans un ménage dont les ressources financières (sans le stock de fortune) sont sensiblement inférieures au niveau habituel des revenus dans le pays considéré. La pauvreté est donc envisagée comme une forme d'inégalité; en effet, le fait qu'une personne soit considérée comme à risque de pauvreté ne dépend pas uniquement de sa situation économique propre, mais également de la situation économique des autres personnes dans le pays considéré. Par convention, le seuil de risque de pauvreté est généralement fixé à 60% (approche de l'Union européenne) ou à 50% (approche de l'OCDE) de la médiane du revenu disponible équivalent. Le taux de risque de pauvreté est calculé sur l'ensemble de la population, sans limite d'âge. Être à risque de pauvreté signifie donc disposer de revenus significativement inférieurs à ceux de l'ensemble de la population, une situation qui entraîne un risque d'exclusion sociale. Le seuil de risque de pauvreté est une mesure relative définie par rapport au revenu disponible équivalent médian. Par convention, l'Union européenne fixe le seuil de risque de pauvreté à 60% de la médiane du revenu disponible équivalent. En Suisse, le seuil de risque de pauvreté pour un ménage d'une seule personne se monte à 2400 francs par mois. Ainsi, une personne seule dont le revenu disponible est inférieur à 2400 francs par mois sera considérée comme étant à risque de pauvreté. Le seuil est de 5000 francs par mois pour un ménage de deux adultes avec deux enfants de moins de 14 ans. Le seuil de risque de pauvreté doit être distingué du seuil de pauvreté absolue calculé par l'OFS sur la base des normes suisses d'accès à l'aide sociale.
Pauvreté combattue	
5. Taux d'aide sociale et taux d'assistance	L'aide sociale constitue, dans le système de protection sociale suisse, une prestation de dernier recours. Elle est accordée en fonction des besoins là où aucune assurance sociale n'alloue de prestations et comprend toutes les prestations d'assistance et de soins élémentaires destinées à assurer la subsistance des personnes nécessiteuses. L'aide sociale au sens strict englobe l'aide personnelle et l'aide économique. Elle assure la subsistance des personnes dans le besoin, encourage l'autonomie personnelle et économique, ainsi que l'intégration sociale et professionnelle. Elle sert à faire face à des situations de crise à caractère temporaire et constitue à ce titre le dernier filet social. Elle n'est pas conçue pour couvrir en général des risques de nature structurelle. L'aide sociale relève de la compétence des cantons. Seules l'assistance dans le domaine de l'asile et l'aide aux Suisses de l'étranger relèvent de la Confédération. Chaque canton a sa propre législation en matière d'aide sociale, qui régit l'ensemble de l'aide sociale cantonale et communale. Le taux d'aide sociale (taux de bénéficiaires de l'aide sociale au sens strict) exprime le rapport entre le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale et la population résidante permanente selon STATPOP 2010 (Statistique de la population et des ménages). La statistique de l'aide sociale comprend aussi les données des personnes admises provisoirement. Il s'agit des personnes admises provisoirement, qui résident en Suisse depuis plus de 7 ans, ainsi que des réfugiés admis provisoirement avec une durée de séjour en Suisse de plus de 7 ans.

Indicateurs complémentaires	Définition et mode de calcul
Revenu	
6. Difficulté à joindre les deux bouts	En tenant compte du revenu total de votre ménage, comment arrivez-vous à joindre les deux bouts à la fin du mois, c'est-à-dire comment réussissez-vous à payer les dépenses habituelles nécessaires ? Diriez-vous que c'est… ? 1. très difficile 2. difficile 3. plutôt difficile 4. assez facile 5. facile 6. très facile On considère comme personnes ayant de la peine à joindre les deux bouts celles ayant répondu soit 1: très difficile ou 2: difficile.
Pauvreté et working poor	
7. Ecart de risque de pauvreté	L'écart relatif médian du risque de pauvreté représente la différence, exprimée en pourcentage du seuil de risque de pauvreté, entre le revenu disponible équivalent médian des personnes se situant en-dessous du seuil de risque de pauvreté et le seuil de risque de pauvreté (pivot: 60% du revenu équivalent médian).
8. Ecart de pauvreté	Cet indicateur permet de déterminer l'intensité de la pauvreté. Plus les revenus des pauvres sont éloignés du seuil de pauvreté, plus l'écart de pauvreté est grand. L'écart de pauvreté médian est calculé comme la différence médiane entre les revenus du ménage de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Il est exprimé en % par rapport au seuil de pauvreté.
9. Taux de pauvreté des personnes actives occupées	Les sociétés occidentales considèrent l'exercice d'une activité rémunérée comme le meilleur moyen de réduire le risque d'être touché par la pauvreté. Le taux de pauvreté de la population active occupée indique la part de la population qui, bien qu'elle travaille, est touchée par la pauvreté. Le taux de pauvreté de la population active occupée correspond au pourcentage des personnes actives occupées de 18 ans ou plus qui vivent dans un ménage pauvre. Est considérée comme active occupée, selon cet indicateur, toute personne qui exerçait, pendant plus de la moitié de la période de référence, une activité rémunérée salariée ou indépendante. Est considéré pauvre tout ménage dont le revenu disponible se situe au-dessous du seuil de pauvreté (voir plus haut les indications concernant le taux de pauvreté).
Pauvreté combattue	
10. Taux de l'aide sociale au sens large (sans les prestations complémentaires)	en travaux
11. Taux de couverture des ménages privés selon la structure de l'unité d'assistance	en travaux

Source: OFS

© OFS, Neuchâtel 2014

2 Culture, religion et médias

Indicateurs clés	Définition et mode de calcul
Conditions culturelles et religieuses	
12. Langue(s) dans laquelle (lesquelles) les individus consomment les médias	en travaux
Cohabitation multiculturelle et religieuse	
13. Qualité de la relation entre différents sous-groupes de population: opinion politique sur l'égalité des chances entre Suisses et étrangers	L'indicateur est construit sur la base de la question suivante: «Etes-vous pour une Suisse où les étrangers ont les mêmes chances que les Suisses, ou pour une Suisse où les Suisses ont de meilleures chances?». Seuls les résultats pour les codes 1) pour l'égalité des chances et 3) pour de meilleures chances pour les Suisses sont présentés.
Participation sociale et civile	
14. Participation à une association ou organisation	Pour la définition de cet indicateur sur la participation à une association ou organisation, les activités de volontariat sont prises en compte (y compris si la personne ne fait pas partie d'un groupe ou organisation), ainsi que les activités religieuses, associatives, de sociétés, clubs, autres groupes ainsi que les activités de partis politiques. L'indicateur portant sur la participation active est calculé sur la base de personnes qui ont répondu oui à la question suivante: «Au cours des douze derniers mois, avez-vous participé à des activités associatives, de sociétés, de clubs, de partis politiques ou d'autres groupes?». **Activités de volontariat:** prendre en compte les activités de volontariat même si le répondant ne fait pas partie d'un groupe ou organisation: p. ex. cuisiner, faire les commissions pour les gens qui ont besoin d'aide, nettoyer les plages, etc. **Activités religieuses:** inclure la participation à des fêtes religieuses et le bénévolat en faveur de groupes religieux. **Activités associatives, sociétés, clubs, autres groupes:** tenir un stand, distribuer des tractes, participer à des activités de loisir, etc. Il peut s'agir de groupes environnementaux, de droits civils, de voisinage, de sport, de hobby, de loisir, etc. **Activités de partis politiques:** manifestations, pétitions, lettres aux médias, etc. La participation passive se calcule sur la base de personnes qui ont répondu par l'affirmation à cette question: «Etes-vous néanmoins membre de soutien ou membre passif d'associations, de sociétés, de clubs, de partis politiques ou d'autres groupes?». Cette question était posée à tous ceux qui ont répondu ne pas être membre actif d'une association.

Indicateurs complémentaires	Définition et mode de calcul
Conditions culturelles et religieuses	
15. Compétences transculturelles	en travaux
Cohabitation multiculturelle et religieuse	
16. Qualité de la relation entre différents sous-groupes de population: attitude face à la pluralité des religions	en travaux
Pratiques culturelles et religieuses	
17. Pratiques culturelles générales	EPAC: Les activités culturelles générales concernent le taux de fréquentation, dans les 12 mois précédant l'enquête, des institutions culturelles par la population résidante en Suisse.

Source: OFS

© OFS, Neuchâtel 2014

3 Education et formation

Indicateurs clés	Définition et mode de calcul
18. Niveau de formation achevée	Pour déterminer le niveau de formation, on calcule quelle part de la population a achevé une formation d'un niveau donné. Sans indication contraire, seules les personnes âgées de 15 ans et plus ans sont considérées. 3 niveaux de formation achevées sont retenus: Ecole obligatoire – école obligatoire inachevée; – école obligatoire achevée; – école commerciale ou de culture générale (1 an), stage ménager ou linguistique. Degré secondaire II – formation prof. élémentaire; – apprentissage; – école prof. à plein temps; – écoles de culture générale; – maturité gymnasiale, maturité professionnelle, école normale ou pédagogique. Degré tertiaire – maîtrise, brevet fédéral; – école technique ou prof.; – école professionnelle supérieure, école technique supérieure; – haute école universitaire, spécialisée ou pédagogique, école polytechnique fédérale. Nombre total de personnes âgées de 15 ans et plus avec niveau de formation donné divisé par le total des personnes âgées de 15 ans et plus.
19. Jeunes quittant prématurément l'école	Part des jeunes de 18 à 24 ans sans formation post-obligatoire qui quittent prématurément l'école sans entreprendre d'autres formes d'apprentissage, dans la population résidante permanente du même âge. Le niveau «sans formation post-obligatoire» comprend les personnes qui ont soit terminé la scolarité obligatoire, soit achevé une formation d'une année au maximum dans une école de culture générale ou encore qui ont effectué un stage linguistique ou ménager.
20. Participation à la formation continue (non formelle)	Cet indicateur détermine le pourcentage de la population ayant pris part à un cours de formation continue non formelle durant les 12 mois qui précèdent l'entretien. La formation non formelle comprend les activités basées sur une relation élève-enseignant, mais qui ne sont pas dispensées par le système formel d'éducation. Il peut s'agir, par exemples, de cours, de conférences, de séminaires ou de cours privés. Il se calcule de la manière suivante: Nombre total de personnes prenant part à un cours de formation continue divisé par le total des personnes.

Indicateurs complémentaires	Définition et mode de calcul
21. Transition entre secondaire I et secondaire II	Le taux de transition immédiate vers le degré secondaire II mesure la part des élèves qui, immédiatement après la 9e année, ont commencé une formation post-obligatoire, soit une formation professionnelle initiale (formation professionnelle élémentaire comprise), une formation générale (écoles de maturité gymnasiale, écoles de culture générale ou de maturité spécialisée) ou une formation transitoire (non certifiante, à savoir 10e année, autres écoles de formation générale ou préapprentissage). Restriction de la pertinence et caractéristiques de l'indicateur: un nombre relativement important d'élèves change de canton au moment d'entrer dans le secondaire II. La statistique omet généralement dans ces cas de mentionner le programme d'enseignement suivi l'année précédente, de sorte que le taux de transition immédiate doit être estimé.
22. Taux de placement dans des classes spécialisées	en travaux

Source: OFS

© OFS, Neuchâtel 2014

4 Famille et démographie

Indicateurs clés	Définition et mode de calcul
Structures et comportements démographiques	
23. Mariages mixtes	Le mariage mixte désigne une union entre conjoints d'appartenance nationale différente où un seul des conjoints est de nationalité suisse. Le mariage dont les ressortissants sont de deux pays différents mais non suisse n'est pas considéré comme mixte dans ce calcul. L'effectif des personnes vivant dans un mariage mixte se calcule de la manière suivante: le taux des personnes mariées qui vivent dans un couple mixte dans un ménage commun sur l'ensemble des personnes mariées en Suisse vivant dans un ménage commun. Attention, les couples séparés, c.-à-d. vivant dans des ménages séparés, ne sont pas pris en compte dans ce calcul. Et le taux de célébrations matrimoniales par année se définit par le nombre de mariages conclus dans une année civile pour un sous-groupe de population donné (par exemple, personnes nées à l'étranger). Nombre des personnes nées à l'étranger qui ont épousé une personne d'une autre nationalité (suisse si la personne en question est étrangère, étrangère si elle est suisse) divisé par le nombre de personnes nées à l'étranger qui se sont mariées.
Organisation familiale	
24. Situation professionnelle des mères et des pères	Sont considérées comme actives occupées les personnes d'au moins 15 ans révolus qui, au cours de la semaine de référence, ont travaillé au moins une heure contre rémunération ou qui, bien que temporairement absentes de leur travail (absence pour cause de maladie, de vacances, de congé maternité, de service militaire, etc.), avaient un emploi en tant que salarié ou indépendant ou qui ont travaillé dans l'entreprise familiale sans être rémunérées. Situation professionnelles des mères et des pères d'enfants âgés de 0 à 24 ans, avec et sans partenaires. Définition du taux d'actif occupé sous ce lien: www.statistique.ch → Thèmes → 03 – Travail, rémunération → Bases statistiques → Définitions
25. Accueil extrafamilial des enfants	en travaux

Indicateurs complémentaires	Définition et mode de calcul
Structures et comportements démographiques	
26. Indicateur conjoncturel de fécondité (ICF)	L'indicateur conjoncturel de fécondité (ICF) renvoie au nombre moyen d'enfants que mettrait au monde une femme si elle se comportait conformément à la fécondité par âge observée au cours d'une année donnée. L'ICF correspond à la somme des taux de fécondité de tous les âges définis comme féconds (de 15 à 49 ans). Le taux de fécondité par âge des femmes correspond au nombre de naissances chez les femmes âgées de x ans (en âge atteint) divisé par la population féminine permanente moyenne d'âge x.
27. Taux de fécondité par âge	Le taux de fécondité (par âge) est le rapport du nombre de naissances vivantes enregistrées durant une année civile chez les femmes d'un âge donné à l'effectif moyen de l'année civile des femmes de cet âge. L'indicateur se calcule de la manière suivante: Nombre de naissances de mères âgées de x ans (en âge atteint) divisé par la population féminine permanente moyenne d'âge x. L'indicateur est calculé pour l'âge de la période féconde (15 à 49 ans) et se présente en pour mille.
28. Interruption de grossesse	Cet indicateur calcule le nombre d'interruptions provoquées de grossesse (médicales et volontaires) de femmes résidant en Suisse pour milles femmes de 15 à 44 ans et par classe d'âges. Les taux par nationalité sont calculés sur la population féminine des cantons qui récoltent la nationalité de la femme lors d'une IG.

Indicateurs complémentaires	Définition et mode de calcul
29. Ménages privés selon le type	Ménage: Groupe de personnes vivant généralement ensemble, c'est-à-dire partageant le même logement. On fait la distinction entre les ménages privés (qui peuvent aussi ne comprendre qu'une seule personne) et les ménages collectifs. Ménage privé: Personne vivant seule ou groupe de personnes vivant dans le même logement. On distingue les ménages d'une personne et les ménages de plusieurs personnes. Parmi ces derniers, on distingue les ménages familiaux, qu'on subdivise en ménages mono- ou multifamiliaux et les ménages non familiaux. Ménage familial: Ménage privé comprenant au moins un noyau familial, qui peut être constitué soit d'un couple (marié ou non) avec ou sans enfant(s), soit d'un parent seul avec au moins un enfant. Un ménage familial peut aussi comprendre d'autres personnes que celles faisant partie du ou des noyau(x) familial/familiaux. Enfant: Population résidante permanente de moins de 25 ans dans des ménages privés dont la position dans le ménage est un enfant. Le mode de calcul se fait selon deux perspectives différentes: a. la perspective ménage: Type(s) de ménage divisé par le nombre total de ménages b. la perspective individuelle: Nombre de personnes vivant dans les ménages du type X divisé par le nombre total de personnes. Le statut migratoire/la nationalité du ménage se définit de la manière suivante: le ménage n'est pas issu de la migration/est de nationalité suisse si ni le père ni la mère seuls, ni les deux membres du couples (avec ou sans enfant(s)) ou aucune personne d'un ménage non familiaux ou d'autres types de ménage ne le sont pas. Le ménage est issu de la migration/de nationalité étrangère si le père ou la mère seuls ou les deux membres du couples (avec ou sans enfant(s)) ou toutes les personnes d'un ménage non familiaux ou autres types de ménage sont issus de la migration. Le ménage a un statut migratoire mixte/de nationalité suisse-étrangère si l'un des deux membres du couples (avec ou sans enfant(s)) ou l'une des personnes au moins d'un ménage non familiaux ou autres types de ménage sont issus de la migration / sont de nationalité étrangère et l(es) autre(s) non. Attention: Il n'y a pas de ménage mixte issu/non-issu de la migration s'il est composé d'un père ou d'une mère seuls.
30. Espérance de vie en bonne santé	L'espérance de vie en bonne santé est établie à partir de l'espérance de vie à des âges spécifiés et de la part des personnes qui, à ces âges spécifiés, se sentent en bonne santé ou en mauvaise santé. La conception de l'espérance de vie en bonne santé considère donc non seulement la durée de vie mais aussi la qualité de la santé dans les années de vie écoulées. Pour calculer l'espérance de vie en bonne santé, on utilise la méthode proposée par Sullivan (1971). Les données de base suivantes sont nécessaires: – nombre de décès dans l'année correspondante (ventilés par âge et par sexe) – population résidante permanente dans l'année correspondante (ventilée par âge et par sexe) – prévalence de personnes en bonne ou très bonne santé dans l'année correspondante (ventilées par âge et par sexe).
Organisation familiale	
31. Charge totale de l'activité professionnelle et du travail domestique et familiale	Travail domestique et familial: tâches non rémunérées effectuées à l'intérieur du ménage (repas, lessive, nettoyage, courses, travaux manuels, soins aux animaux domestiques et aux plantes, travaux administratifs, enfants, soins aux adultes, etc.). Nombre d'heures consacrées en moyenne par semaine à l'activité professionnelle et au travail domestique et familial. Seulement les personnes en âge d'exercer une activité professionnelle (femmes de 15 à 63 ans, hommes de 15 à 64 ans). Les personnes sans emploi au sens du BIT sont exclues.

Source: OFS

© OFS, Neuchâtel 2014

5 Langues

Indicateurs clés	Définition et mode de calcul
32. Aptitudes écrites et orales dans les langue(s) nationale(s) et étrangère(s)	(MRF) Nombre moyen de langue(s) nationale(s) (allemand, suisse-allemand, français, italien, romanche) et non nationale(s) indiquées comme langues connues, y compris la langue principale (c.-à-d. maternelle). Le niveau de compétences n'est pas précisé. Les personnes interrogées dans l'enquête ont répondu aux deux questions suivantes: – Quelle est votre langue maternelle ? – Exclue votre langue maternelle, quelles sont les autres langues que vous lisez et comprenez ?
33. Langue nationale comme langue principale	Cet indicateur donne la proportion de la population résidante permanente ayant une langue nationale/non nationale comme langue principale. Il se construit sur la base de la question suivante issue du Relevé structurel: «Quelle est votre langue principale, c'est-à-dire la langue dans laquelle vous pensez et que vous savez le mieux ?». Les différentes réponses possibles sont: allemand (ou suisse-allemand), français (ou patois romand), italien (ou dialecte tessinois/italo-grison), romanche, serbe/croate, albanais, portugais, espagnol, anglais, autre/s langue/s. Les répondants pouvaient indiquer plusieurs langues; jusqu'à 3 langues ont été prises en considération.
34. Langues utilisées selon les milieux (familial et professionnel)	Cet indicateur donne la proportion de la population résidante permanente utilisant une langue locale dans les milieux familiaux et professionnels. Il se construit sur la base des questions suivantes dans le Relevé structurel: «Quelle(s) langue(s) parlez-vous habituellement à la maison/avec les proches ? (plusieurs réponses possibles)» et «Quelle(s) langue(s) parlez-vous habituellement au travail/lieu de formation ? (plusieurs réponses possibles)». Sont considérées comme langues locales au travail: l'allemand, le suisse-allemand, l'italien, le dialecte tessinois/italo-grison et le français. A la maison, les langues locales considérées sont: le suisse-allemand, l'italien, le dialecte tessinois/italo-grison et le français.

Indicateurs complémentaires	Définition et mode de calcul
35. Besoin de mieux connaître la langue pour des raisons professionnelles	En 2008, l'ESPA contient la variable sur «la nécessité d'améliorer ses connaissances d'une langue officielle pour trouver un emploi adéquat». La proportion de personnes ayant répondu par l'affirmative a été calculée.
36. Proportion de personnes parlant/maîtrisant très bien 3, 2, 1 ou aucune langue nationale	La Suisse compte quatre langues nationales: le français, l'allemand, l'italien et le romanche. Cet indicateur donne la proportion de personnes ayant indiqué une, deux, trois ou aucune langue nationale sur l'ensemble de la population résidante permanente interrogée. Les trois questions du relevé structurel sur les langues sont utilisées pour constituer le «répertoire linguistique». Il s'agit de: la langue principale, la langue parlée habituellement à la maison/avec les proches et de la langue parlée habituellement au travail/sur le lieu de formation. Les dialectes sont répertoriés sans distinction pour la langue principale: suisse-allemand avec allemand, patois romand avec français, italien ou dialecte tessinois/italo-grison avec l'italien. Ils ont été répertoriés séparément en revanche pour les langues parlées habituellement à la maison et au travail. Les personnes interrogées pouvaient indiquer plusieurs langues à chacune des questions. Jusqu'à trois langues ont été considérées comme langue principale; aucune limite n'a été prise en compte pour les deux autres questions.

Source: OFS

© OFS, Neuchâtel 2014

6 Logement

Indicateurs clés	Définition et mode de calcul
37. Condition de logement au niveau de l'équipement/bruit etc.	L'indicateur analyse les conditions de logement selon deux critères: 1. L'indicateur est défini comme le pourcentage de la population confronté à au moins un problème important lié au logement parmi les quatre suivants: – logement humide (fuites dans la toiture; humidité des murs, sols ou fondations; pourriture dans l'encadrement des fenêtres ou au sol), – trop sombre, – absence de douche ou de baignoire, – absence de toilettes intérieures avec chasse d'eau à usage exclusif. Ces questions sont posées à un seul membre du ménage et les réponses attribuées à l'ensemble des membres du ménage. 2. Part des personnes vivant dans un logement situé dans un quartier bruyant.
38. Surface d'habitation moyenne des logements par habitant	Surface d'habitation moyenne en m² par habitant, dans des logements occupés. Somme des surfaces d'habitation en m² divisée par la somme des habitants de logements occupés.

Indicateurs complémentaires	Définition et mode de calcul
39. Loyer moyen par m²	Loyer mensuel net (sans les frais accessoires ni les dépenses de chauffage) des logements de locataires ou de coopérateurs par m². Somme des loyers des locataires et des coopérateurs divisée par la somme des m² de tous les logements occupés par des locataires et des coopérateurs.
40. Indice de ségrégation par quartier	Loyer mensuel moyen net (sans les frais accessoires ni les dépenses de chauffage) des logements de locataires ou de coopérateurs par m² selon le nombre de pièces. $\mathrm{IS} = \sum_{i=1}^{n}\left[\frac{t_i\lvert p_i - P\rvert}{2TP(1-P)}\right]$ ou $\mathrm{IS} = \frac{1}{2}\sum_{i=1}^{n}\left\lvert\frac{x_i}{X} - \frac{t_i - x_i}{T - X}\right\rvert$ t_i Population totale dans l'unité spatiale i; T Population totale dans la zone étudiée; p_i Proportion du groupe dans l'unité spatiale i; P Proportion du groupe dans la zone étudiée; x_i Population du groupe X dans l'unité spatiale i; X Population du groupe X dans la zone étudiée; n Nombre d'unités spatiales dans la zone étudiée. L'indice de ségrégation proposé par Duncan et Duncan (1955) mesure la distribution d'un groupe dans les unités spatiales et varie théoriquement de 0 (distribution parfaitement égale) à 1 (distribution ségrégative maximale). La valeur de l'indice indique la part du groupe qui devrait être déplacé afin d'obtenir une distribution parfaitement égale à la zone géographique étudiée. Les sous-unités spatiales politico-administratives sur lesquelles se basent les calculs sont les quartiers pour les grandes villes et les communes pour les cantons et les agglomérations.

Source: OFS

© OFS, Neuchâtel 2014

7 Marché du travail

Indicateurs clés	Définition et mode de calcul
41. Adéquation entre niveau de formation et activité exercée	La surqualification est estimée à partir de la situation dans la profession, du nombre de personnes sous les ordres, de la formation et de la catégorie socioprofessionnelle. On obtient ainsi deux groupes de surqualifiés qui sont définis comme suit: 1. Salariés sans fonction dirigeante, qui ont achevé une formation tertiaire d'une haute école et qui exercent une profession qui ne requiert pas une telle formation; 2. Salariés avec fonction de chef et avec une personne sous leurs ordres*, qui ont achevé une formation tertiaire d'une haute école et qui exercent une profession qui ne requiert pas une telle formation. * On considère que les salariés exerçant une fonction d'encadrement avec plus d'une personne sous leurs ordres ne peuvent pas être surqualifiés.
42. Taux de salariés avec fonction dirigeante	L'indicateur se calcule de la manière suivante: taux de salariés avec fonction dirigeante sur l'ensemble des salariés (sans les apprentis).
43. Taux de chômage au sens du BIT	$\text{Taux de chômage au sens du BIT} = \frac{\text{chômeurs au sens du BIT}}{\text{personnes actives}} \times 100$ Sont considérées comme chômeurs au sens du BIT les personnes âgées de 15 à 74 ans, qui n'étaient pas actives occupées au cours de la semaine de référence, qui ont cherché activement un emploi au cours des quatre semaines précédentes et qui étaient disponibles pour travailler. Cette définition est conforme aux recommandations du Bureau international du Travail et de l'OCDE et à la définition d'EUROSTAT. Les personnes sans emploi sont aussi appelées parfois «chômeurs selon les normes internationales».
44. Taux d'activité des 15–64 ans	Les taux d'activité (voir définition sur www.statistique.ch → Thèmes → 03 – Travail, rémunération → Bases statistiques → Définitions) indiquent quelle est la participation de la population des 15 à 64 ans selon le statut migratoire au marché du travail. Ils ne font toutefois aucune distinction entre les personnes occupées à plein temps et celles occupées à temps partiel. Les taux d'activité en équivalence plein temps complètent cette information en prenant en compte les taux d'occupation. Sont considérées comme actives les personnes actives occupées et les chômeurs au sens du BIT. Les personnes actives constituent l'offre de travail. La population de référence est la population résidante permanente des personnes âgées de 15 à 64 ans. Le taux d'activité des 15–64 ans est la part de ceux qui participent au marché du travail (personnes actives) sur la population de référence.
45. Part des bas salaires	Un emploi est considéré, par convention, «à bas salaire» lorsque la rémunération recalculée sur la base d'un équivalent plein temps de 40 heures par semaine est inférieure aux deux tiers du salaire brut médian standardisé. L'ampleur du phénomène des bas salaires est mesurée ici du point de vue de la population en terme de nombre de personnes salariées qui occupent un emploi à bas salaire. À noter encore que parmi les personnes salariées concernées par des emplois à bas salaire, on ne retrouve pas ici celles qui auraient un bas salaire uniquement du fait de travailler à temps partiel.

Indicateurs complémentaires	Définition et mode de calcul
46. Indicateur composite: travail de nuit/ du dimanche/sur appel	Entrent dans la catégorie des salariés travaillant avec un horaire atypique ceux qui effectuent normalement du travail la nuit et/ou le dimanche et/ou sur appel. On le calcule en divisant le nombre de salariés travaillant avec un horaire atypique par l'ensemble des personnes salariées.
47. Distribution par profession	Cet indicateur montre la distribution en pourcents entre les catégories CITP (1er niveau de la CITP). La CITP est la nomenclature internationale des professions (Classification internationale type des professions). La répartition des personnes actives occupées selon cette nomenclature permet de mettre en avant les types de professions exercées. De manière générale, l'utilisation de cette nomenclature des professions permet d'établir des comparaisons au plan international de statistiques concernant les professions exercées. En raison de son organisation hiérarchique, elle peut aussi être utilisée pour des analyses relatives à la structure sociale de la population.
48. Taux d'indépendants avec employés	Le taux d'indépendants avec employé(s) parmi les actifs occupés permet d'évaluer, d'une certaine manière, la situation hiérarchique professionnelle des personnes en emploi. Cette activité peut se présenter comme voie alternative à l'insertion traditionnelle par l'emploi salarié. L'indicateur se calcule en divisant le nombre d'actifs occupés ayant le statut d'indépendants avec employés par le total des actifs occupés.
49. Restrictions légales à l'accès au marché du travail	Cet indicateur n'est pas basé sur un calcul, il reprend des textes de lois suisses sur la question.

Source: OFS

© OFS, Neuchâtel 2014

8 Politique

Indicateurs clés	Définition et mode de calcul
Participation et intérêt politique	
50. Confiance envers le système politique, légal et la police	en travaux
Conditions politico-juridiques	
51. Taux brut de naturalisation	Cet indicateur indique le rapport entre le nombre d'acquisitions de la nationalité suisse enregistrées durant une année civile et l'effectif des titulaires d'une autorisation de séjour ou d'établissement au début de la même année civile. Il se calcule en divisant le nombre de personnes obtenant la naturalisation dans l'année x par l'effectif des titulaires d'une autorisation de séjour ou d'établissements au 1.1 de l'année x. Toutefois, cet indicateur ne dit rien sur le nombre de demandes de naturalisation éconduites.
52. Communes et cantons avec droit de vote et éligibilité pour les étrangers/ères	Cet indicateur distingue, parmi les cantons, ceux dans lesquels le droit de vote existe pour les citoyens étrangers au niveau cantonal ou au niveau communal dans toutes les communes. Il permet également de définir, dans les cantons où les communes ont en la liberté, les communes qui donnent le droit de vote au niveau communal aux étrangers.

Indicateurs complémentaires	Définition et mode de calcul
Participation et intérêt politique	
53. Activités politiques et citoyennes	en travaux
54. Participation aux votations fédérales	«Admettons que 10 votations fédérales aient lieu au cours d'une année. A combien d'entre elles prenez-vous normalement part?». On considère ici le taux de personnes de nationalité suisse qui ont déclaré participer à au moins 8 votations fédérales sur 10.
55. Probabilité d'acquérir un livret C	D'après la loi fédérale sur les étrangers, l'autorisation d'établissement peut en principe être octroyée au plus tôt après une durée de séjour légal de 5 ans au moins (voir article 34 de la loi sur les étrangers LEtr sous ce lien pour plus de détail). Pour la construction de cet indicateur néanmoins, ce sont les détenteurs d'un livret B depuis une durée de 4 ans au moins au 31.12 de l'année précédent l'année d'observation qui sont sélectionnés car la durée de séjour peut atteindre 5 ans lors de l'année d'observation. Le taux se calcule de la manière suivante: part des nouveaux acquéreurs du livret C de l'année x, ayant eu un livret B depuis au moins 4 ans au 31.12 de l'année précédente, sur le nombre de personnes ayant un livret B depuis 4 ans au moins au 31.12 de l'année précédente.
Conditions politico-juridiques	
56. Etrangers/ères remplissant les conditions de naturalisation liées au séjour	Les conditions fédérales de la naturalisation liées au séjour prises en compte pour le calcul de cet indicateur sont les suivantes (RS 141.0 Loi fédérale sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse): – Naturalisation ordinaire (Art. 15 Condition de résidence) 1. L'étranger ne peut demander l'autorisation que s'il a résidé en Suisse pendant douze ans, dont trois au cours des cinq années qui précèdent la requête. 2. Dans le calcul des douze ans de résidence, le temps que le requérant a passé en Suisse entre dix et vingt ans révolus compte double. – Naturalisation facilitée (Art. 27 Conjoint d'un ressortissant suisse) Un étranger peut, ensuite de son mariage avec un ressortissant suisse, former une demande de naturalisation facilitée si: a. il a résidé en Suisse pendant cinq ans en tout; b. il y réside depuis une année. Ne sont pas prises en comptes: les conditions fédérales liées à l'aptitude ne sont pas retenues dans le calcul de cet indicateur. Il s'agit en particulier d'examiner si le requérant à la naturalisation: a. s'est intégré dans la communauté suisse; b. s'est accoutumé au mode de vie et aux usages suisses; c. se conforme à l'ordre juridique suisse; et, d. ne menace pas la sûreté intérieure ou extérieure de la Suisse. Les conditions cantonales et communales nécessaires à la naturalisation ordinaire, mais pas à la naturalisation facilitée, ne sont pas non plus prises en compte dans la construction de cet indicateur. Mode de calcul: cet indicateur indique le rapport entre le nombre des titulaires d'une autorisation d'établissement (livret C) et des titulaires d'une autorisation de séjour (livret B) qui remplissent les conditions fédérales liées au séjour et l'effectif total de la population résidante permanente étrangère titulaires d'un livret C et B. Il se calcule en divisant le nombre de personnes qui remplissent les conditions dans l'année x par l'effectif des titulaires d'une autorisation de séjour ou d'établissements de l'année x.

Source: OFS

© OFS, Neuchâtel 2014

9 Santé

Indicateurs clés	Définition et mode de calcul
Santé	
57. Limitations d'activité depuis au moins 6 mois	L'indicateur est construit sur la base de la question suivante de l'Enquête suisse sur la population active (ESPA): Depuis au moins 6 mois, dans quelle mesure êtes-vous limité par un problème de santé dans les activités que les gens font habituellement? Diriez-vous que vous êtes… 1. fortement limité(e)? 2. limité(e), mais pas fortement? 3. pas limité(e) du tout? Il s'agit de la proportion de personnes déclarant être «fortement limitées» ou «limitées mais pas fortement» sur l'ensemble de la population résidante permanente âgée de 15 ans et plus, vivant dans un ménage privé, et ayant répondu à la question (les valeurs manquantes sont exclues).
58. Soutien social: relations de confiance	Proportion de personnes déclarant disposer de un(e) ou plusieurs personnes de confiance à qui parler de problèmes très personnels n'importe quand. Prise en compte des modalités 1 et 2 de la question suivante: «Y a-t-il, parmi vos proches, une personne à qui vous puissiez vraiment parler n'importe quand de problèmes très personnels?» 1. Oui, plusieurs personnes 2. Oui, une personne 3. Non
59. Santé auto-évaluée	Appréciation par l'individu de son état de santé général. Proportion de personnes déclarant être en bonne ou très bonne santé.
60. Accès aux soins	Part des personnes renonçant à des soins dentaires ou médicaux pour des raisons financières.
61. Problème de santé de longue durée	Proportion de personnes déclarant souffrir d'une maladie ou d'un problème de santé chronique ou de longue durée, c'est-à-dire de 6 mois au minimum.

Indicateurs complémentaires	Définition et mode de calcul
Santé	
62. Sentiment de solitude	Individus déclarant souffrir de solitude. Prise en considération des modalités 1, 2 et 3 de la question suivante: Vous arrive-t-il souvent de vous sentir seul(e)? Cela vous arrive-t-il… 1: très souvent; 2: assez souvent; 3: parfois; 4: jamais?
63. Taux de mortalité infantile	Le taux de mortalité infantile (cohorte) se calcule en divisant le nombre de décès d'enfants de moins de un an nés durant une année civile par le nombre de naissances vivantes de cette même année civile. Les décès peuvent avoir eu lieu la même année ou l'année suivante. Le résultat s'exprime généralement en pour mille.
Sport	
64. Inactivité physique pendant les loisirs	Individus ne pratiquant pas d'activités physiques régulières pendant leurs loisirs. Individus se mouvant moins d'une fois par semaine jusqu'au stade de la transpiration ou moins d'une demi-heure par semaine jusqu'à celui de l'essoufflement, pendant leurs loisirs (construit à partir de plusieurs questions).

Source: OFS

© OFS, Neuchâtel 2014

10 Racisme et discrimination

Indicateurs clés	Définition et mode de calcul
65. Expérience d'acte(s) discriminatoire(s) ou raciste(s)	La discrimination signifie appliquer un traitement moins favorable/différent par rapport à d'autres. L'antisémitisme est le rejet de ou l'hostilité envers les membres du judaïsme. D'après le Petit Robert, la xénophobie est l'hostilité aux étrangers, à tout ce qui vient de l'étranger. Enfin, le racisme est l'hostilité systématique contre un groupe social. Dans le contexte de l'intégration de la population issue de la migration, seuls les cas liés à la nationalité, la religion, l'origine ethnique, la couleur de peau ou d'autres caractéristiques physiques extérieures ont été retenus. Le nombre de personnes ayant été victimes d'un ou plusieurs acte(s) discriminatoire(s) ou raciste(s) les 5 années précédant l'enquête a été divisé par le nombre de personnes du sous-groupe de population selon la nationalité, le sexe, l'âge et le niveau de formation. L'indicateur est exprimé en %. Une victime pouvait indiquer plusieurs situations où elle a vécu un acte discriminatoire ou raciste. De ce fait, on a répertorié le taux de fréquence d'apparition d'un type de situation par rapport à l'ensemble des situations: – Dans la catégorie «situations socio-professionnelles ou économiques», on répertorie les cas vécus lors de la recherche d'un logement, lors de la recherche d'un emploi ou lors de la candidature pour un emploi ou une place d'apprentissage, à l'école, pendant les études supérieures, dans la vie professionnelle au quotidien (collègues de travail, supérieurs). – Dans la catégorie «institutions publiques et étatiques», on a répertorié les actes expérimentés dans l'administration publique, le domaine/milieu de la santé, la police ou à l'armée et à l'aide sociale. – Enfin, dans le type de situation «interactions sociales ou privées», on a regroupé les cas vécus en famille, dans un espace public (par exemple dans le train), lors de l'accès à un restaurant, un club ou une discothèque, loisirs, sport, associations, conversations/discussions.

Source: OFS

© OFS, Neuchâtel 2014

11 Sécurité et criminalité

Indicateurs clés	Définition et mode de calcul
66. Taux de prévenu selon infractions sélectionnées	en travaux

Indicateurs complémentaires	Définition et mode de calcul
67. Taux de lésés selon infractions sélectionnées	en travaux
68. Sentiment de sécurité	Il s'agit d'un indicateur subjectif du sentiment de sécurité où sont considérées comme se sentant en sécurité les personnes qui ont répondu les codes 0 à 2 à la question: Dans quelle mesure vous sentez-vous personnellement menacé par la criminalité ou des violences physiques? 0 signifie «pas du tout menacé» et 10 «tout à fait menacé». Il indique la part des personnes ne se sentant pas menacé.

Source: OFS

© OFS, Neuchâtel 2014

4.3 Ventilation par variables socio-démographiques

Les variables socio-démographiques permettent de ventiler les résultats à la lumière de facteurs pouvant aider ou freiner le processus d'intégration. De plus, ces variables permettent de mieux cerner et de décrire les différents groupes de population et l'état de l'intégration à un moment donné. Celles qui sont majoritairement employées sont: le sexe; la classe d'âge; le plus haut niveau de formation atteint; les nationalités par groupe et le secteur d'activité économique.

Autant que possible, dès lors que les données le permettent et que le nombre d'observations est suffisamment grand, le découpage spatial (canton ou grande région) est également utilisé pour présenter les résultats à une échelle géographique plus petite. Ainsi l'hétérogénéité de la Suisse peut être saisie.

5 Sources de données statistiques

Une quinzaine de sources de données statistiques sont nécessaires à la construction des indicateurs d'intégration. Hormis deux sources externes, il s'agit exclusivement de sources internes à l'OFS. Le tableau ci-dessous présente pour chaque source le type d'enquête, le nombre d'enquêtés, l'univers de base et les unités d'enquête, le degré de régionalisation et la périodicité.

5.1 Enquêtes par échantillonages

Les enquêtes permettant la production des indicateurs d'intégration sont:

- l'Enquête langue religion et culture (ELRC)
- l'Enquête sur les pratiques culturelles en Suisse (EPAC)
- l'Enquête suisse sur la population active (ESPA)
- l'Enquête suisse sur la santé (ESS)
- le Microrecensement formation de base et formation continue (MRF)
- l'Enquête sur les Revenus et conditions de vie en Suisse (SILC)
- le Relevé structurel (RS)
- l'Enquête Vivre ensemble en Suisse

Enquête langue religion et culture (ELRC)

Institution	*Périodicité*	*Depuis*
OFS, Démographie et migration et Culture	Tous les 5 ans	2014

Type d'enquête	Enquête par échantillonnage, 15'000 personnes interrogées
Univers de base et unités d'enquête	Population résidante permanente âgée de 15 ans et plus vivant dans des ménages privés

Enquête suisse sur la population active (ESPA)

Institution	*Périodicité*	*Depuis*
OFS, Travail et vie active	De 1991 à 2009: annuelle, dès 2010: trimestrielle	1991

Type d'enquête	Enquête par échantillonnage auprès des ménages. L'ESPA est réalisée par téléphone sur la base d'un échantillon de quelque 105'000 interviews depuis 2010 (env. 16'000 jusqu'en 2001 et env. 35'000 de 2002 à 2009). Depuis 2003, l'échantillon de l'ESPA est complété par un échantillon d'étrangers (15'000 jusqu'en 2009 et 21'000 dès 2010) tiré du système d'information central sur la migration (SYMIC). Les personnes qui participent à l'enquête sont interrogées 4 fois sur 1 an et demi.
Univers de base et unités d'enquête	Population résidante permanente âgée de 15 ans et plus vivant dans des ménages privés
Module Migration	Périodicité entre 3 et 5 ans, depuis 1998 2014: Env. 27'500 interviews nets pour le module national et env. 13'700 interviews nets pour le module européen
Module Travail non rémunéré	Périodicité entre 3 et 4 ans, depuis 1997 ⅔ de l'échantillon de base: env. 25'000 personnes

Enquête suisse sur la santé (ESS – Santé)

Institution	*Périodicité*	*Depuis*
OFS, Santé	Tous les 5 ans	1992

Type d'enquête	Enquête par échantillonnage. L'enquête se compose d'une interview téléphonique suivie d'un questionnaire écrit. En 2012, l'échantillon était constitué de 21'597 personnes. C'est plus que les autres années (18'760 en 2007 par exemple).
Univers de base et unités d'enquête	Population résidante permanente âgée de 15 ans et plus vivant dans des ménages privés équipés d'un raccordement téléphonique.

Enquête sur les Revenus et conditions de vie en Suisse (SILC)

Institution	*Périodicité*	*Depuis*
OFS, Revenus, consommation et conditions de vie	Annuelle	2007

Type d'enquête	Enquête par échantillonnage auprès des ménages. SILC est réalisée par téléphone auprès d'environ 7000 ménages comprenant 17'000 personnes. Les personnes qui participent à l'enquête sont interrogées durant quatre années consécutives.
Univers de base et unités d'enquête	Population résidante permanente vivant dans les ménages privés. Les informations sur l'exclusion sociale et les conditions de logement sont collectées au niveau des ménages tandis que les informations sur le travail, l'éducation et la santé sont obtenues auprès des personnes de 16 ans et plus.
Modules annuels permettant le calcul des indicateurs d'intégration uniquement	– 2007: conditions de logement – 2009: privation matérielle – 2012: conditions de logement – 2013: bien-être / privation matérielle / endettement

Relevé structurel (RS)

Institution	*Périodicité*	*Depuis*
OFS, Population	Annuelle	2010

Type d'enquête	Relevé par échantillon auprès de 200'000 personnes avec questionnaire par écrit ou questionnaire par internet (eSurvey)
Univers de base et unités d'enquête	Personnes âgées de 15 ans ou plus de la population résidante permanente vivant dans des ménages privés (RS personne) et ménages privés (RS ménage).

Enquête Vivre ensemble en Suisse

Institution	*Périodicité*	*Depuis*
SG-DFI, Service de lutte contre le racisme SLR	Tous les 2 ans	2010

Type d'enquête	Echantillon par quote-part, interviews personnelles (face à face)
Univers de base et unités d'enquête	Personnes âgées de 14 ans ou plus de la population résidante permanente 2010 et 2012 cumulés: Total: 3523 (1773 en 2010) / Suisses: 2000 (1001 en 2010) / Etrangers: 1523 (772 en 2010)

Microrecensement formation de base et formation continue MRF

Institution	*Périodicité*	*Depuis*
OFS, Système de formation	Tous les 5 ans	2011

Type d'enquête	Enquête par échantillonnage, interviews téléphoniques assistées par ordinateur (CATI). L'échantillon comprend environ 13'000 personnes (enquête 2011).
Univers de base et unités d'enquête	Population résidante permanente de 15 à 74 ans

Enquête sur les pratiques culturelles en Suisse (EPAC – remplacé par l'ELRC dès 2014)

Institution	*Périodicité*	*Depuis*
OFS, Politique, culture et médias	Enquête conduite une fois	2008

Type d'enquête	Enquête par échantillonnage. La période couverte par les questions concernait les 12 mois précédant l'enquête.
Univers de base et unités d'enquête	L'étude portait sur la population résidente permanente (permis de séjour d'au moins 12 mois) en Suisse de 15 ans et plus. Un échantillon de 6564 ménages (adresses valides) stratifié par région linguistique a été tiré au hasard. Au final, 4346 répondants (individus) ont été interrogés.

Source: © OFS, Neuchâtel 2014

5.2 Enquêtes exhaustives et registres

Les registres ou enquêtes exhaustives utilisés pour la construction des indicateurs d'intégration sont au nombre de 8, dont 1 externe:

- Statistique du mouvement naturel de la population (BEVNAT)
- Statistique des élèves et des étudiants (sans les hautes écoles) (SDL)
- Statistique suisse des bénéficiaires de l'aide sociale (SAS)
- Registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL) et Statistique des bâtiments et des logements (StatBL)
- Statistique des interruptions de grossesse (StatIVG)
- Statistique de la population et des ménages (STATPOP)
- Statistique policière de la criminalité (SPC)
- Système d'information central sur la migration (SYMIC de l'ODM)

Statistique des bâtiments et des logements (StatBL) et Registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL)

Institution	*Périodicité*	*Depuis*
OFS, Bâtiments et logements et Population	Annuel	2009

Type d'enquête	*Relevé des registres (exhaustif):* Les données du Registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL) sont combinées avec des données sur les ménages contenues dans les registres des habitants. *Enquête par échantillonnage:* La statistique des bâtiments et des logements (StatBL) est réalisée en combinant les données du registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL), des registres des habitants harmonisés (RH) et du relevé structurel (RS). Le relevé structurel est réalisé chaque année sur la base d'un échantillon de 200'000 personnes.
Univers de base et unités d'enquête	Données sur les bâtiments à usage d'habitation et sur les logements, combinées avec des données sur les ménages collectées dans le cadre du RFP (relevé des registres et relevé structurel).

Statistique des élèves et des étudiants (sans les hautes écoles) (SDL)

Institution	*Périodicité*	*Depuis*
OFS, Processus de formation	Annuel	1980

Type d'enquête	Relevé exhaustif. Le relevé des élèves se fait sous la responsabilité des cantons. Il s'étend à tous les degrés scolaires à l'exception des hautes écoles. Relevé des effectifs à partir de données individuelles (électroniques). La participation est obligatoire.
Univers de base et unités d'enquête	L'unité de relevé est l'élève. Les données sont récoltées au niveau de l'élève, de la classe et de l'institution de formation.

Statistique suisse des bénéficiaires de l'aide sociale (SAS)

Institution	*Périodicité*	*Depuis*
OFS, Aide sociale	Annuel	2004

Type d'enquête	Les résultats de l'année du relevé 2009 étaient basés pour la première fois sur une enquête exhaustive (avant cela, certains cantons relevaient les données dans un échantillon de communes).
Univers de base et unités d'enquête	Les prestations d'aide sociale au sens strict ainsi que des prestations sous condition de ressources octroyées en amont de l'aide sociale sont relevées, au niveau cantonal uniquement, pour établir cette statistique.

Statistique des interruptions de grossesse (StatIVG)

Institution	*Périodicité*	*Depuis*
OFS, Santé	Annuel	2006

Type d'enquête	La statistique des interruptions de grossesse est une enquête exhaustive établie sur la base des indications communiquées par les médecins (obligation d'annonce).
Univers de base et unités d'enquête	Interruptions de grossesse pratiquées en Suisse par des institutions autorisées à le faire.

Statistique du mouvement naturel de la population (BEVNAT)

Institution	*Périodicité*	*Depuis*
OFS, Démographie et migration	Annuel	1871/76

Type d'enquête	Relevé exhaustif, basé – depuis 2005 – sur l'exploitation du registre de l'état civil informatisé Infostar (registre central concernant des faits d'état civil de naissance, décès, mariage, divorce, reconnaissance de paternité, adoption et partenariat enregistré) de l'Office fédéral de l'état civil (OFEC).
Univers de base et unités d'enquête	Personnes de la population résidante permanente

Statistique policière de la criminalité (SPC)

Institution	*Périodicité*	*Depuis*
OFS, Criminalité et droit pénal	Annuel	2009

Type d'enquête	Enquête exhaustive
Univers de base et unités d'enquête	Infractions pénales enregistrées par la police

Statistique de la population et des ménages (STATPOP)

Institution	*Périodicité*	*Depuis*
OFS, Démographie et migration, Population	Annuel	2010

Type d'enquête	Relevé fondé sur les registres officiels suivants: registres de personnes officiels et harmonisés de la Confédération, des cantons et des communes, registre fédéral des bâtiments et des logements.
Univers de base et unités d'enquête	Personnes et ménages de la population résidante permanente et non permanente (au domicile principal et au domicile secondaire le cas échéant), reliées à des logements et bâtiments géo-référencés.

Système d'information central sur la migration (SYMIC)
(Anciennement appelé Registre central des étrangers RCE)

Institution	*Périodicité*	*Depuis*
Office fédéral des migrations (ODM)	Mensuelle	1974

Type d'enquête	Système de gestion électronique de dossiers personnels et de la documentation. Traitement des données personnelles relevant du domaine des étrangers et de l'asile.
Univers de base et unités d'enquête	Personnes de nationalité étrangère ayant un livret B, C, F, L et N

Voir aussi l'Ordonnance sur le système d'information central sur la migration

Source: OFS

© OFS, Neuchâtel 2014

5.3 Autres sources non statistiques

Les chancelleries cantonales et le site internet de l'ODM.

5.4 Sources statistiques et indicateurs

Le graphique suivant indique les sources statistiques, leur périodicité (fréquence d'actualisation) et les indicateurs qui s'y rattachent.[18]

[18] Pour un indicateur, la source statistique n'est pas encore définie.

Sources statistiques et indicateurs

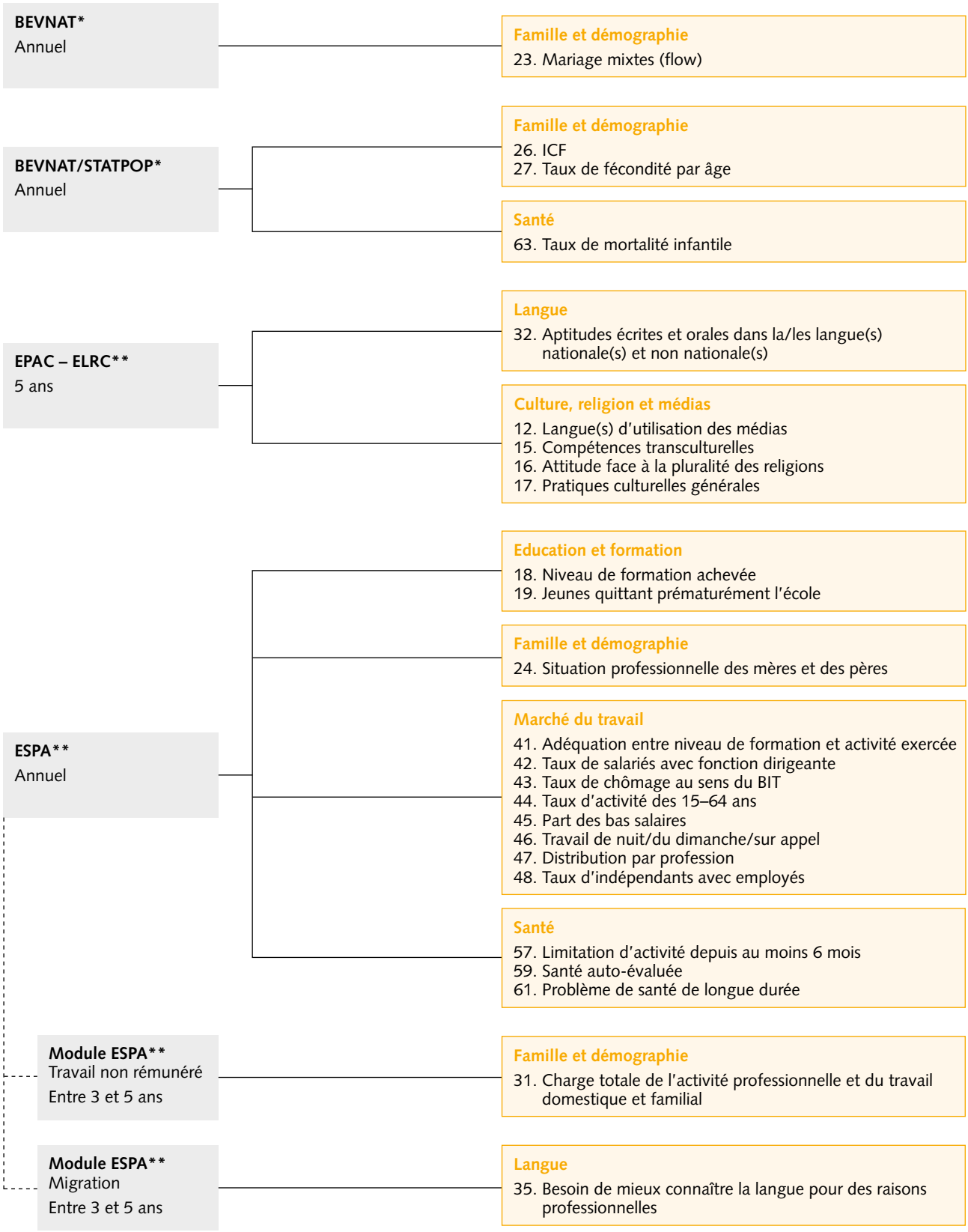

* Registres exhaustifs ** Enquêtes sur échantillon

Source: OFS

© OFS, Neuchâtel 2014

Sources statistiques et indicateurs

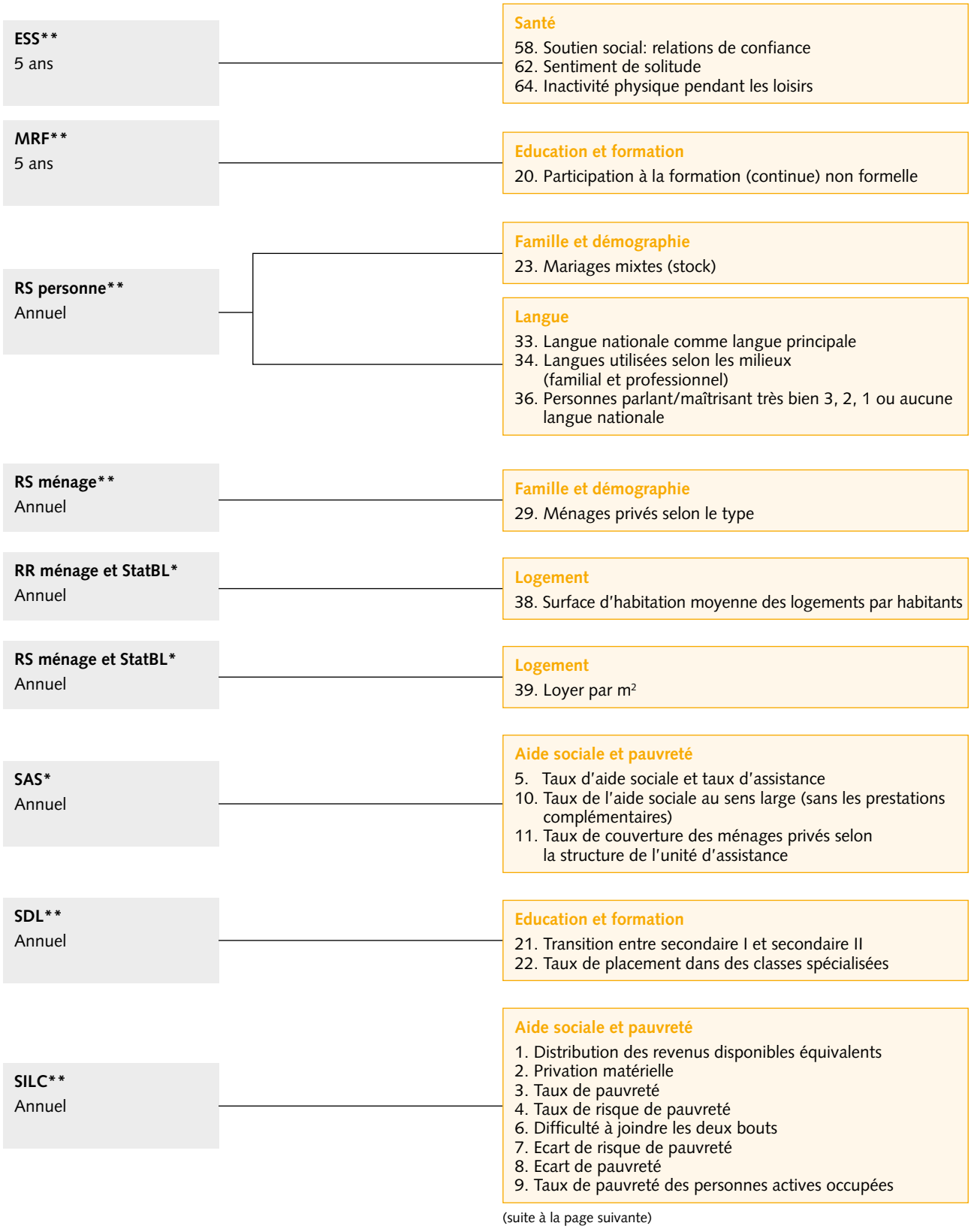

(suite à la page suivante)

* Registres exhaustifs ** Enquêtes sur échantillon

Source: OFS

© OFS, Neuchâtel 2014

Sources statistiques et indicateurs

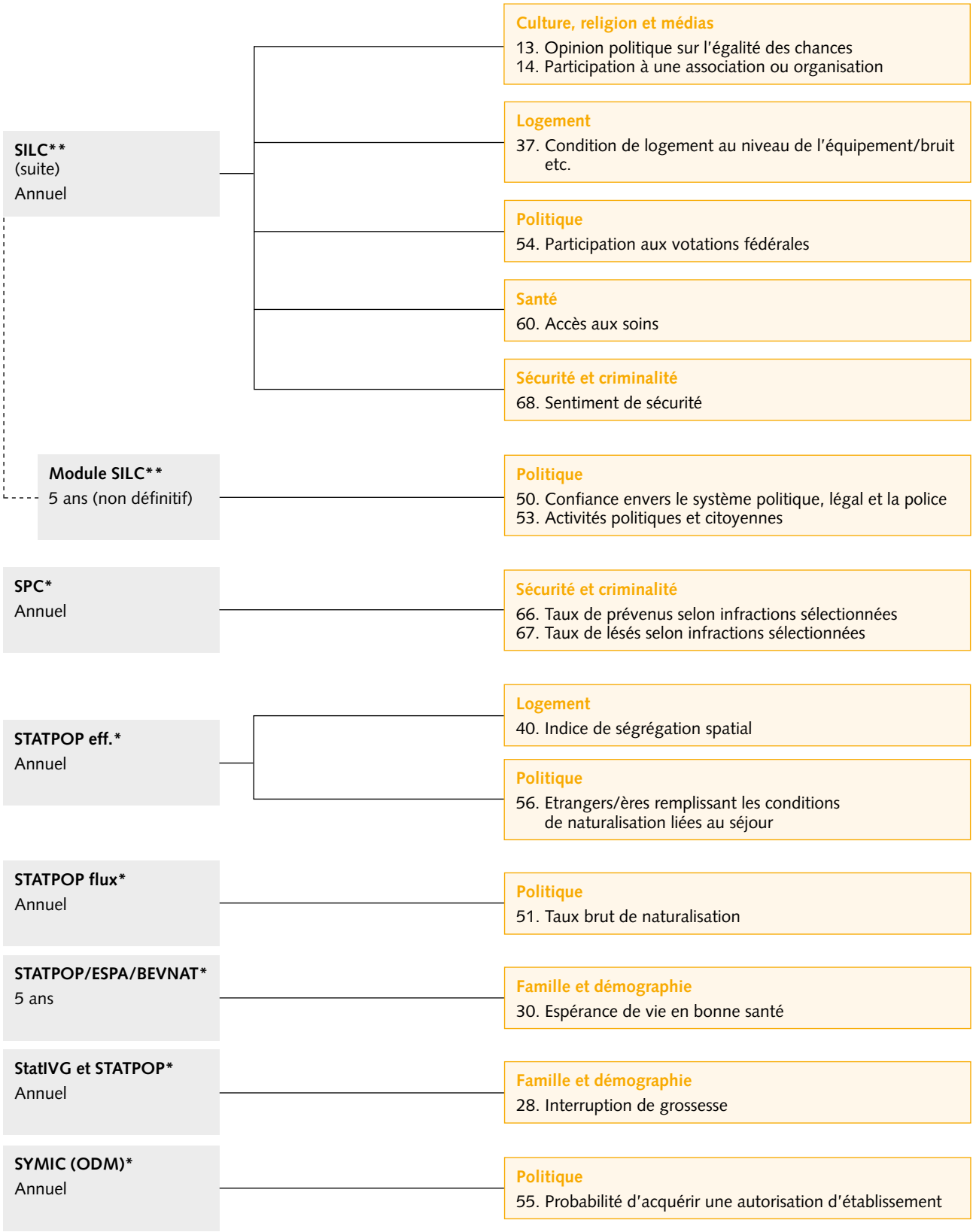

* Registres exhaustifs ** Enquêtes sur échantillon

Source: OFS

© OFS, Neuchâtel 2014

Sources statistiques et indicateurs

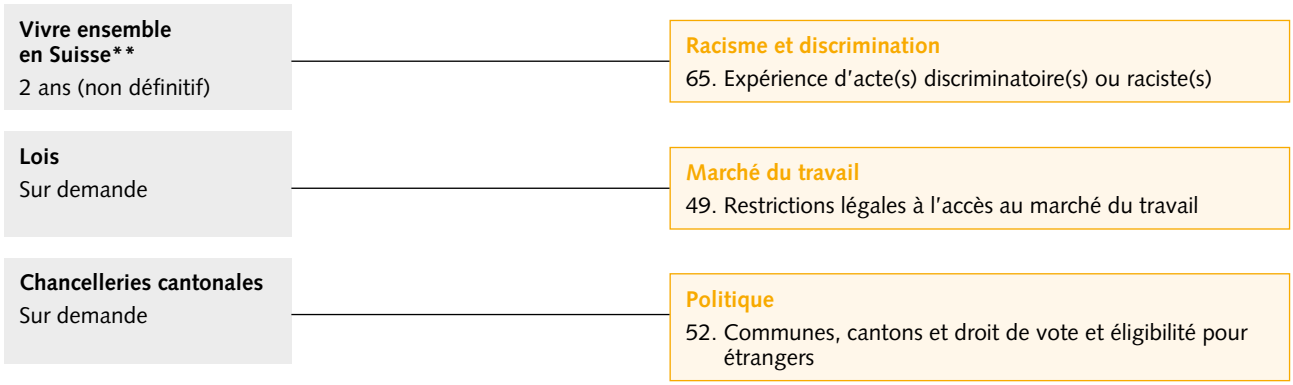

* Registres exhaustifs ** Enquêtes sur échantillon

Source: OFS

© OFS, Neuchâtel 2014

5.5 Indicateurs selon le domaine et la source statistique

Domaines	Indicateurs	Source
Aide sociale et pauvreté	Distribution des revenus disponibles équivalents (médiane, P10, P90)	SILC
	Privation matérielle	SILC
	Taux de pauvreté	SILC
	Taux de risque de pauvreté	SILC
	Taux d'aide sociale et taux d'assistance	SAS
	Difficulté à joindre les deux bouts	SILC
	Ecart de risque de pauvreté	SILC
	Ecart de pauvreté	SILC
	Taux de pauvreté des personnes actives occupées	SILC
	Taux de couverture des ménages privés selon la structure de l'unité d'assistance	SAS
	Taux de l'aide sociale au sens large (sans les prestations complémentaires)	SAS
Culture, religion et médias	Langue(s) d'utilisation des médias	ELRC
	Opinion politique sur l'égalité des chances	SILC
	Participation à une association ou organisation	SILC
	Compétences transculturelles	ELRC
	Attitude face à la pluralité des religions	ELRC
	Pratiques culturelles générales	EPAC 08
Education et formation	Niveau de formation achevée	ESPA
	Jeunes quittant prématurément l'école	ESPA
	Participation à la formation continue	ESPA
	Transition entre secondaire I et secondaire II	SDL
	Taux de placement dans des classes spécialisées	SDL
Famille et démographie	Mariages mixtes (flow)	BEVNAT
	Mariages mixtes (stock)	STATPOP
	Situation professionnelle des mères et des pères	ESPA
	Accueil extrafamilial des enfants	Non définie
	Indicateur conjoncturel de fécondité (ICF)	BEVNAT-STATPOP
	Taux de fécondité par âge	BEVNAT-STATPOP
	Interruption de grossesse	StatIVG
	Ménages privés selon le type	RS
	Espérance de vie en bonne santé	ESS-santé
	Charge totale de l'activité professionnelle et du travail domestique et familiale	Module travail non rémunéré ESPA

5.5 Indicateurs selon le domaine et la source statistique (suite)

Domaines	Indicateurs	Source
Langue	Aptitudes dans la/les langue(s) nationale(s) et étrangère(s)	MRF
	Langue nationale comme langue principale	RS
	Langues utilisées selon les milieux (familial et professionnel)	RS
	Nécessité de connaître la langue pour des raisons professionnelles	Module migration ESPA
	Proportion de personnes parlant/maîtrisant très bien 3, 2, 1 ou aucune langue nationale	RS
Logement	Condition de logement au niveau de l'équipement/bruit etc.	SILC
	Surface d'habitation moyenne des logements par habitants	StatBL et RR
	Loyer par m^2 (et type de quartier)	StatBL et RS
	Indice de ségrégation spatiale	STATPOP
Marché du travail	Adéquation entre niveau de formation et activité exercée	ESPA
	Taux de salariés avec fonction dirigeante	ESPA
	Taux de chômage au sens du BIT	ESPA
	Taux d'activité des 15–64 ans	ESPA
	Part des bas salaires	ESPA
	Travail de nuit/du dimanche/sur appel	ESPA
	Distribution par profession	ESPA
	Taux d'indépendants avec employés	ESPA
	Restrictions légales à l'accès au marché du travail	Site ODM
Politique	Confiance envers le système politique, légal et la police	SILC
	Taux brut de naturalisation	STATPOP
	Communes et cantons avec droit de vote et éligibilité pour les étrangers	Chancelleries cantonales
	Activités politiques et citoyennes	SILC
	Participation aux votations fédérales	SILC
	Probabilité d'acquérir une autorisation d'établissement	SYMIC (ODM)
	Etrangers/ères remplissant les conditions de naturalisation liées au séjour	STATPOP
Santé et sport	Limitations d'activité depuis au moins 6 mois	ESS-santé
	Soutien social: relations de confiance	ESS-santé
	Santé auto-évaluée	ESPA
	Accès aux soins	SILC
	Problème de santé de longue durée	ESPA
	Sentiment de solitude	ESS-santé
	Taux de mortalité infantile	BEVNAT-STATPOP
	Inactivité physique pendant les loisirs	ESS-santé
Racisme et discrimination	Expérience d'acte(s) discriminatoire(s) ou raciste(s)	Enquête Vivre ensemble en Suisse (SLR)
Sécurité et Criminalité	Taux de prévenu selon infractions sélectionnées	SPC
	Taux de lésés selon infractions sélectionnées	SPC
	Sentiment de sécurité	SILC

Ce set peut changer selon la disponibilité et la qualité des données pour la mesure de l'intégration. La version sur le site de l'OFS fait foi:
www.statistique.ch → Thèmes → 01 – Population → Migration et intégration → Intégration → Tous les indicateurs

Source: OFS

© OFS, Neuchâtel 2014

5.6 Indicateurs selon la typologie de la population

Alors que jusqu'en début 2014, la majorité des indicateurs se basait sur des données n'offrant que la possibilité de présenter les résultats selon la typologie de la population II, dès 2014, 41 indicateurs sur 68 sont présentés selon le statut migratoire (typologie de la population I). 13 donnent des résultats selon la nationalité et lieu de naissance combinés, enfin 14 indicateurs n'ont que la «nationalité» (typologie de la population III) comme variable de ventilation.

Indicateurs selon la typologie de la population

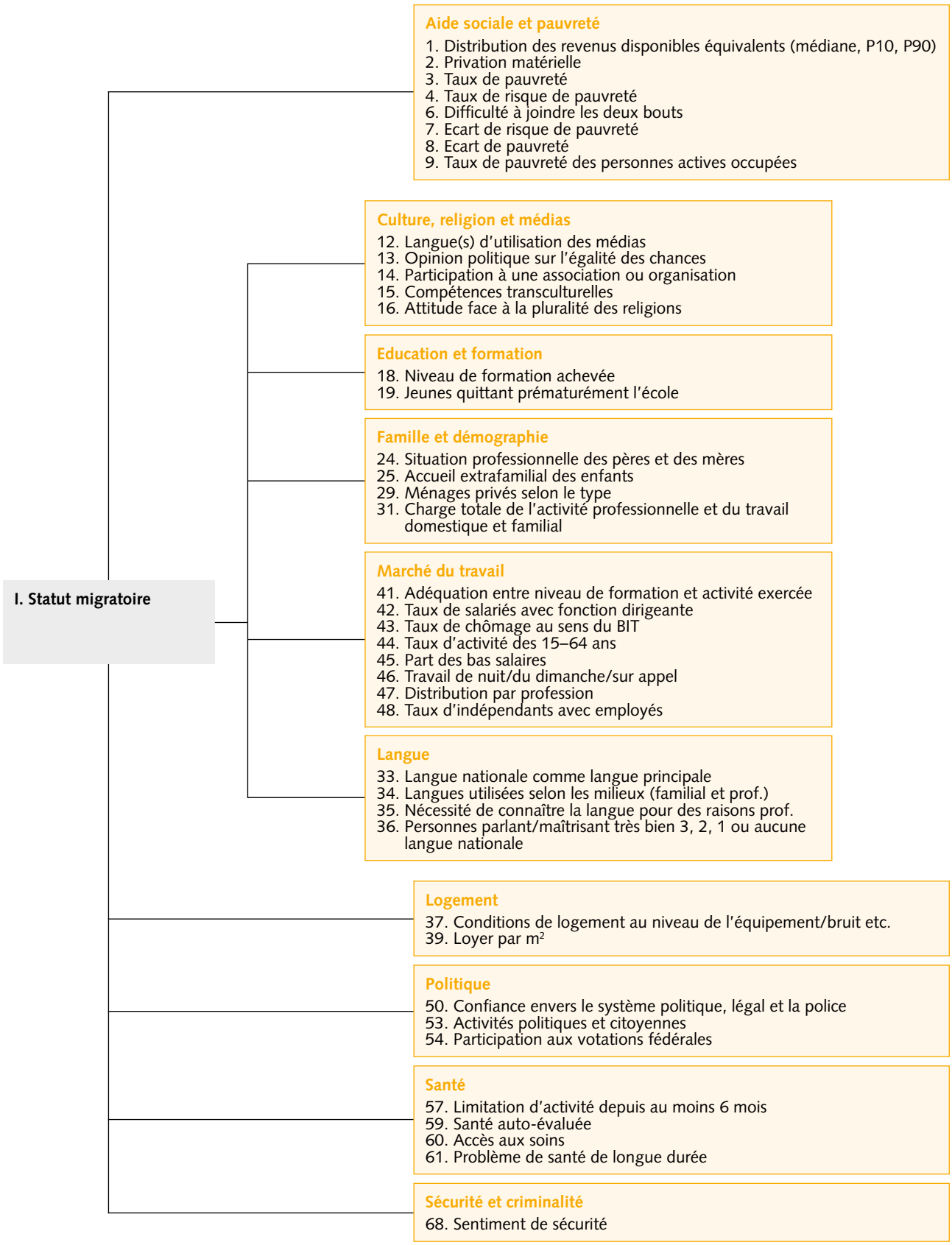

Source: OFS

© OFS, Neuchâtel 2014

Indicateurs selon la typologie de la population

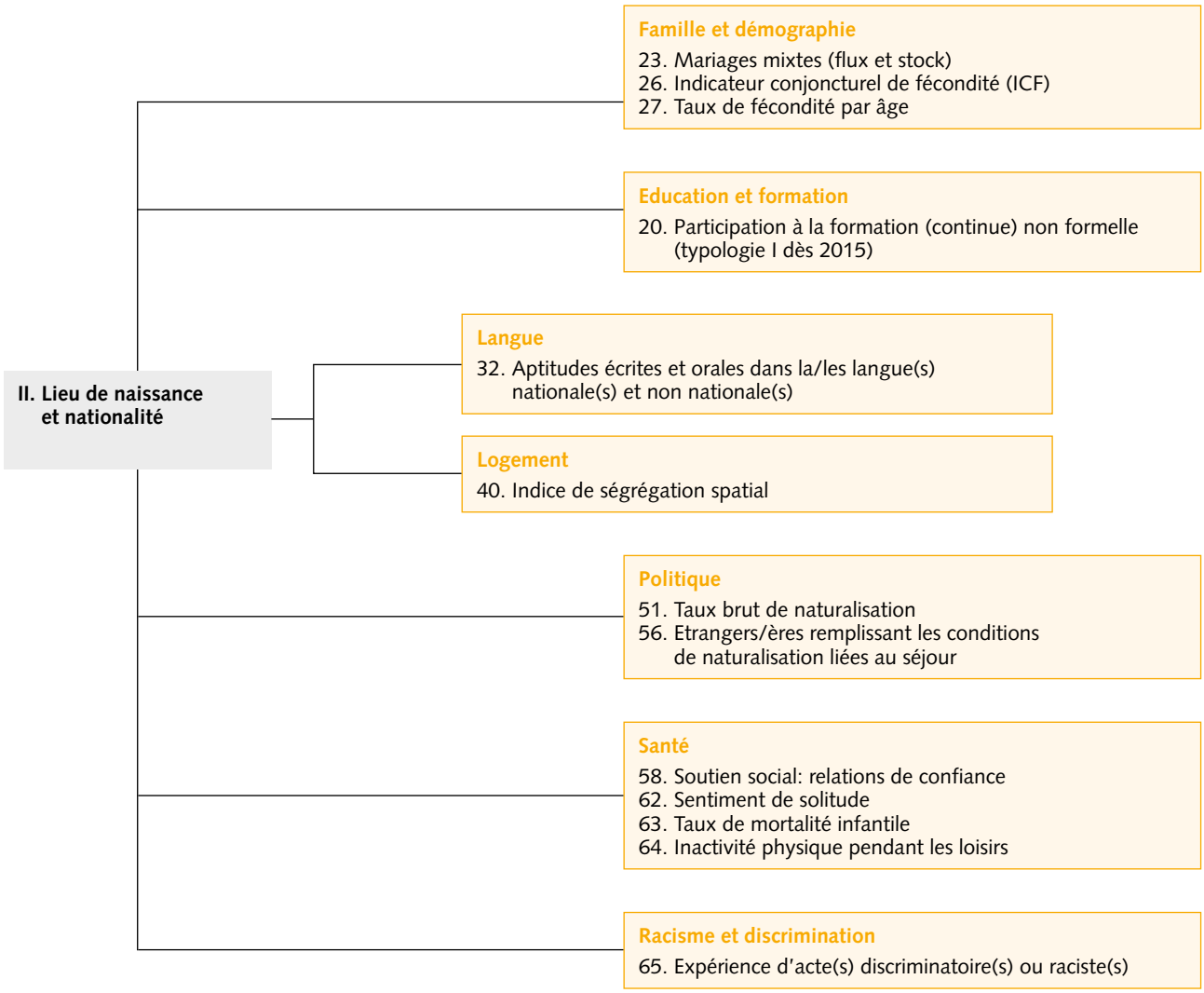

Source: OFS

© OFS, Neuchâtel 2014

Indicateurs selon la typologie de la population

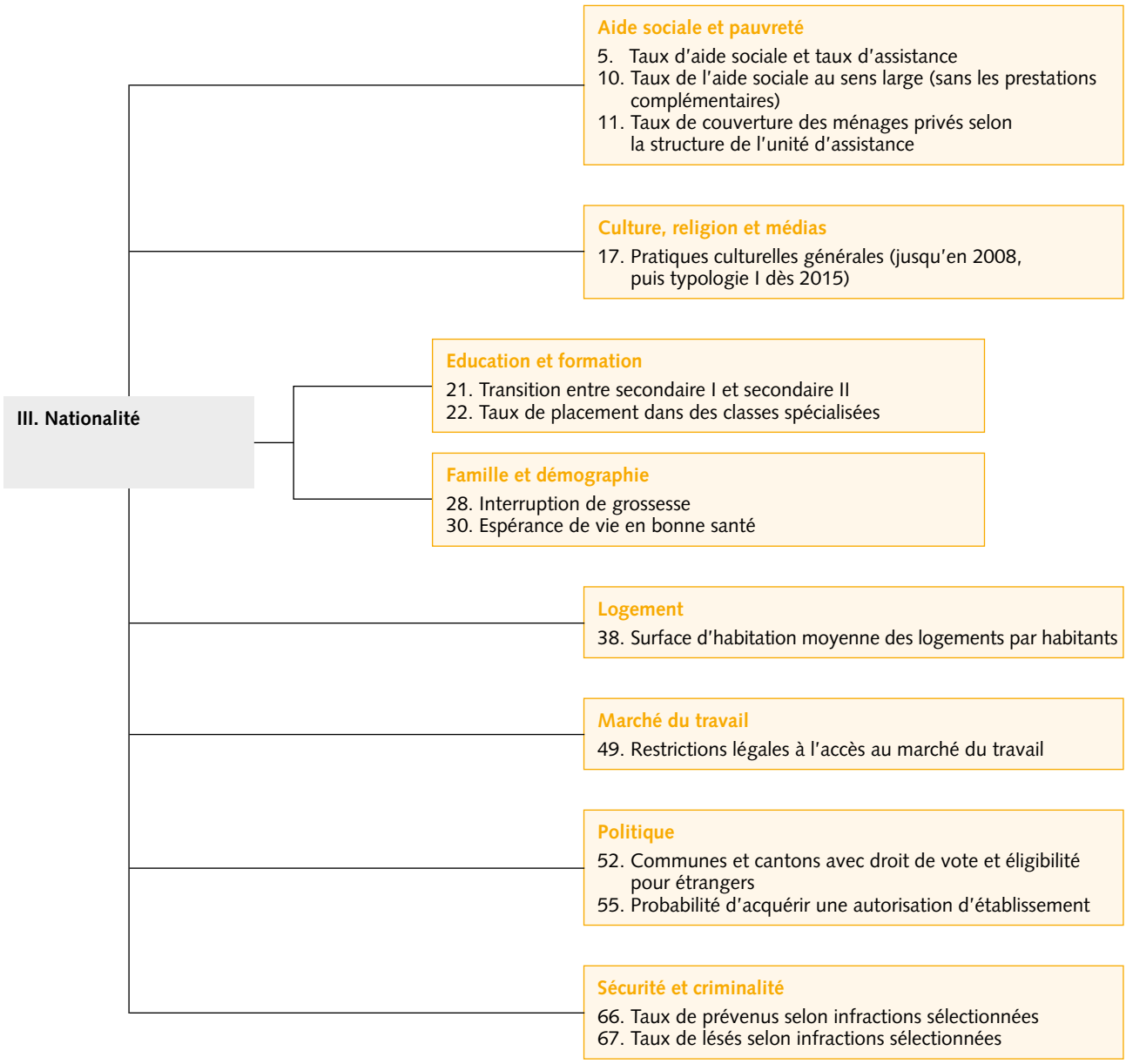

Source: OFS

© OFS, Neuchâtel 2014

6 Analyses du système d'indicateurs d'intégration

6.1 Dimensions d'analyse du système

Lors de l'élaboration du set d'indicateurs d'intégration, différentes grilles de lecture, également appelées dimensions, ont été réfléchies de manière théorique pour présenter et analyser les indicateurs. Les indicateurs d'intégration s'inscrivent dans une typologie systémique, car les dimensions d'intégration sont liées les unes aux autres. Ce système s'inspire de la «typologie des indicateurs» du monitoring du développement durable MONET, également mené par l'OFS.

Ainsi, il y a cinq dimensions d'analyse:

– **Contexte général:** dans cette rubrique dimensionnelle portant sur le «Contexte», des informations propres au domaine démographique et comportements de vie font le portrait général d'un environnement national où différentes populations cohabitent de manière durable. Des données concernant le droit des étrangers ou, par exemple, leur participation politique peuvent également figurer dans cette dimension.

– **Niveau des conditions de vie et des compétences:** le niveau des conditions de vie et des compétences varie selon les individus. Les indicateurs de cette dimension «Niveau» lèvent le voile sur, d'une part, les conditions de vie dans les domaines de la santé, du logement ou de la pauvreté, et de l'autre, sur l'éducation et le niveau de formation en comparant les différents groupes de population. Cette dimension se place sur une échelle individuelle ou du ménage.

– **L'intégration socio-économique et les interactions sociale:** les domaines de l'intégration socio-économique sont rassemblés sous cette dimension avec notamment des informations sur le marché de l'emploi, le système de formation et sur l'interaction sociale entre les différents groupes de population et la société d'accueil (contact et participation) dans

Typologie systémique dimensionnelle des indicateurs **Fig. 1**

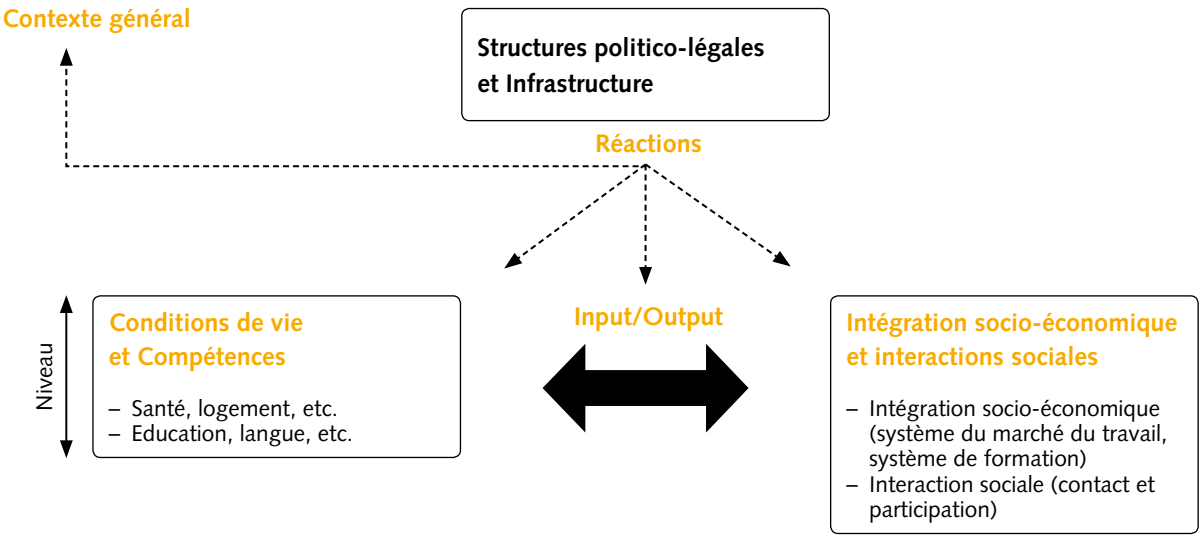

Source: Section Démographie et Migration

© OFS, Neuchâtel 2014

des domaines variés tels que la politique, les médias, mais également la discrimination et la tolérance interculturelle et interreligieuse. On est dans un champ de recherche plus global que celui du «Niveau», où les deux populations issue et non-issue de la migration se mêlent.

– **Flux/impact entre les deux dimensions précédentes (Input/Output):** dans cette dimension, il s'agit de décrire l'impact réciproque des deux dimensions précédentes: le «Niveau» et «l'Intégration socio-économique et les interactions sociales». Les indicateurs permettront, sans doute aussi par des comparaisons temporelles, de mettre en lumière dans quelle mesure l'intégration socio-économique touche les conditions de vie et réciproquement (comment le niveau de formation ou les compétences linguistiques influencent l'intégration sur le marché du travail par exemple).

– **Réaction face à des changements dans les structures politico-juridiques et infrastructures de la société:** cette dimension souligne la temporalité des décisions politiques en matière de migration et d'intégration et des infrastructures (légales, scolaires, etc.) en place. Toute modification de ces bases peut renverser le résultat des indicateurs. L'OFS, en tant que référence d'informations statistiques de la Suisse, peut présenter l'impact ou le résultat des mesures politiques et autres actions pour l'intégration (selon la typologie de l'utilité des indicateurs de J. Niessen, voir chapitre 2.1). Dans la mesure où les données seront délivrées régulièrement dans le temps, elles peuvent servir à vérifier les actions en vue de l'intégration. Attention toutefois, des apparentes améliorations ou détériorations indiquées par les résultats des indicateurs peuvent être le fait de changements dans le panorama sociodémographique de la population. La dimension du «Contexte» permettra de le vérifier.

6.2 Analyse par domaines

Les domaines (voir chapitre 3.1) peuvent apparaître dans plus d'une dimension, selon la perspective de l'analyse effectuée. La figure des domaines d'indicateurs d'intégration (ou d'assimilation) (fig. 2) n'a pas valeur de modèle. Il s'agit d'un inventaire des domaines qui, théoriquement, peuvent apparaître dans les différentes dimensions d'analyse.

Dans la société d'accueil (en arrière-plan), la cohabitation en harmonie dans tous les domaines et l'égalité des chances entre les différents groupes de population sont visées: c'est l'intégration de la population issue de la migration selon la loi (voir chapitre 1.2). Pour que ce point central soit pleinement atteint, plusieurs domaines doivent être vérifiés: Y a-t-il une intégration dans le domaine de l'éducation et la formation? Sur le marché de l'emploi? Dans la participation politique? Dans la culture? Etc.

Certains domaines permettent potentiellement de vérifier aussi l'assimilation des personnes issues de la migration. Le domaine de la démographie et de la famille est emblématique de cette thématique. Y a-t-il des comportements démographiques semblables? Le même état de santé observé? Des mêmes conditions de vie? Ces questions sont posées pour permettre de connaître les comportements et défis potentiellement hétérogènes des différents groupes de population.

Domaines des indicateurs d'intégration de la population issue de la migration **Fig. 2**

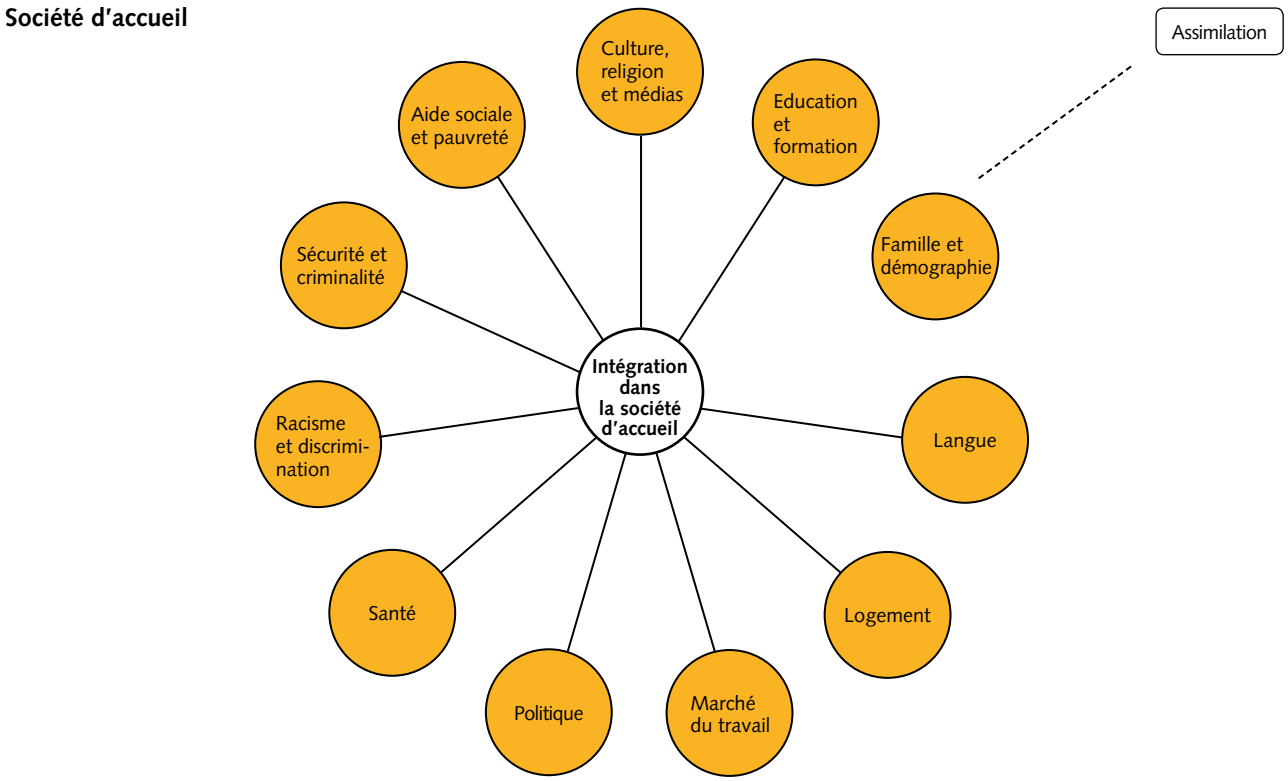

Source: Section Démographie et Migration

© OFS, Neuchâtel 2014

6.3 Analyse transversale

Les résultats des indicateurs font le portrait de l'intégration à un moment donné. Collectés régulièrement dans le temps et mis à jour, ces résultats dessinent l'évolution du processus d'intégration dans les divers domaines de la vie en société considérés dans le système.

L'approche longitudinale ou par cohorte, bien que souhaitable, est laissée de côté car les données statistiques issues d'enquêtes sont basées sur des panels rotatifs de courte durée (4–5 ans). Quant aux statistiques basées sur des registres exhaustifs et permettraient à priori de procéder à des analyses transversales, leurs données sont souvent insuffisantes et lacunaires pour pouvoir suivre des processus complexes comme celui de l'intégration.

6.4 Analyse par comparaison de groupes de population

Dans le chapitre 2.3, les différentes typologies de la population ont été présentées. L'analyse des résultats permet différentes comparaisons possibles entre nationaux et étrangers, selon la typologie en vigueur. Voici quelques pistes:

- entre personnes nées en Suisse et personnes nées à l'étranger;
- entre personnes issues de la migration de 1re génération et personnes issues de la migration de 2e génération ou plus;
- entre personnes non issues de la migration et personnes issues de la migration de 2e génération;
- entre étrangers et l'ensemble de la population;
- entre personnes issues de la migration et l'ensemble de la population;
- etc.

7 Conclusion

La construction à l'OFS d'un système de monitoring d'intégration de la population issue de la migration a été mandatée par le Conseil fédéral en 2007. Son rôle est de permettre l'observation systématique du processus d'intégration en Suisse à intervalles réguliers, en prenant en compte son aspect pluridimensionnel. Cette base statistique indépendante a pour but de permettre la définition de politiques par les autorités compétentes, le débat démocratique, la recherche et les actions dans le domaine de l'intégration.

Le système d'indicateurs, à la suite d'une sélection en quatre étapes, compte 68 indicateurs, dont 33 clés. Ils font le point sur 11 domaines de la vie en société et permettent des analyses diversifiées dans le temps, selon le(s) groupe(s) de population qu'on souhaite étudier à travers diverses variables socio-démographiques. Le set d'indicateurs permet aussi des recherches par dimensions: contexte général; conditions de vie et compétences; intégration socio-économique et interactions sociales; l'impact de ces deux dernières dimensions l'une sur l'autre; et enfin, réactions suite à des changements dans les structures politico-légales et les infrastructures suisses.

8 Bibliographie

Bulletin PNR 51 – informations actuelles du programme national de recherche PNR 51 *Intégration et exclusion,* édition n° 7, janvier 2009 (dernière édition).

Heckmann Friedrich et Friedrich Lena (2007). *Auf dem Wege zum Integrations- und Diversitätsmonitoring ?* Vortrag auf der internationalen Fachtagung zu Integrations- und Diversitätsmonitoring «Integration messbar machen», 26.11.2007, Wien, Europäisches Forum für Migrationsstudien (efms).

Krekels Barbara et Poulain Michel (1996), *Population d'origine étrangère. La comparabilité internationale des concepts*, Espace, Populations, Sociétés, Belgique

Niessen Jan (2009). *Integration indicators, monitors and benchmarks*, Background paper to the key-note address for the German Conference on Indicators and Experiences in Monitoring Integration Policy organized by the German Commissioner for Migration, Refugees and Integration, 15–16 June 2009, Berlin.

Wanner Philippe et Pecoraro Marco (2005), *Support à la réalisation d'une statistique de l'intégration*, Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population (SFM), Neuchâtel.

Programme des publications de l'OFS

En sa qualité de service central de statistique de la Confédération, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a pour tâche de rendre les informations statistiques accessibles à un large public.

L'information statistique est diffusée par domaine (cf. verso de la première page de couverture); elle emprunte diverses voies:

Moyen de diffusion	*Contact*
Service de renseignements individuels	058 463 60 11 info@bfs.admin.ch
L'OFS sur Internet	www.statistique.admin.ch
Communiqués de presse: information rapide concernant les résultats les plus récents	www.news-stat.admin.ch
Publications: information approfondie	058 463 60 60 order@bfs.admin.ch
Données interactives (banques de données, accessibles en ligne)	www.stattab.bfs.admin.ch

Informations sur les divers moyens de diffusion sur Internet à l'adresse www.statistique.admin.ch → Services → Les publications de Statistique suisse

L'élaboration d'un système de monitoring d'intégration de la population issue de la migration par l'Office fédéral de la statistique repose sur un mandat confié par le Conseil fédéral le 22 août 2007, dans le cadre de la promotion de l'intégration des étrangers par quinze services fédéraux au total. Cet instrument doit permettre l'observation systématique, dans le long terme et à intervalles réguliers, du développement du processus d'intégration en Suisse en prenant en compte son aspect pluridimensionnel. Le but du système d'indicateurs est de mettre à disposition une base statistique indépendante pour la définition de politiques par les autorités compétentes, le débat démocratique, la recherche et les actions dans le domaine de l'intégration au niveau national.

La construction des indicateurs se fonde sur les articles 2 de l'Ordonnance sur l'intégration des étrangers (OIE) et 4 de la Loi fédérale sur les étrangers (LEtr), qui décrètent l'égalité des chances entre Suisses et étrangers dans la société suisse.

68 indicateurs font le point sur 11 domaines de la vie en société et posent les résultats statistiques affichés des différents sous-groupes de population afin de les comparer entre eux. Ils sont le fruit d'un processus de sélection se basant sur les recommandations internationales et la littérature scientifique, discutées par des experts et des représentants des offices fédéraux concernés et des cantons, et dont la construction était jugée faisable et pertinente à l'OFS.

N° de commande
338-0075-05

Commandes
Tél. 058 463 60 60
Fax 058 463 60 61
E-mail: order@bfs.admin.ch

Prix
Gratuit

ISBN 978-3-303-00520-0